



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

6338^e séance

Lundi 14 juin 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heller	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-40335 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, M. Thabo Mbeki; le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Djibril Bassolé; le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, M. Ibrahim Gambari; et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, M. Haile Menkerios.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Mbeki, de M. Bassolé, de M. Gambari et de M. Menkerios. Je donne maintenant la parole à M. Mbeki.

M. Mbeki (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de dialoguer avec le Conseil sur la question du Soudan.

Le Conseil se rappelle que la dernière fois que nous avons pris la parole ici, en décembre 2009, nous l'avons informé que l'Union africaine avait élargi notre mandat afin que nous assurions le suivi de ses décisions concernant le Darfour, relatives à l'application de l'Accord de paix global et à la transformation démocratique du Soudan. Notre groupe fait tout ce qui était en son pouvoir pour s'acquitter de ce mandat. À cet égard, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que, d'un commun accord, notre groupe travaille en collaboration étroite avec les trois structures qui jouent un rôle de premier plan dans le concours apporté au peuple soudanais pour l'aider à résoudre ses problèmes. Je fais ici référence à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), à la Mission des Nations Unies au

Soudan (MINUS) et au Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour – tous bien représentés à la présente séance, au cours de laquelle, comme le Président l'a dit, le Conseil entendra leurs exposés.

Je suis certain que nous n'avons nul besoin de convaincre le Conseil de l'importance de cette coopération, qui permet à nos quatre institutions d'échanger des informations, de coordonner leurs actions et d'appuyer les efforts déployés par chacun d'entre eux tout en respectant pleinement leurs mandats respectifs. Au nom de notre groupe, je saisis cette occasion pour remercier une nouvelle fois le Représentant spécial conjoint, M. Gambari, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haile Menkerios, et le Médiateur en chef conjoint, M. Djibril Bassolé, d'avoir permis à notre groupe de travailler avec eux et avec les institutions qu'ils dirigent, ce qui, j'en suis convaincu, accélérera considérablement la réalisation de progrès en vue d'atteindre les objectifs concernant le Soudan qui sont partagés par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, je ne doute pas que le Conseil est au fait de la réunion conjointe Union africaine-ONU qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) le 7 mai et de la déclaration publiée par les deux organisations à l'issue de cette rencontre, qui illustre l'étendue de leur conception commune et de leur approche coordonnée de la question. De même, le Conseil n'ignore pas que la réunion du 8 mai, également tenue à Addis-Abeba et organisée par l'Union africaine et l'ONU, a rassemblé les représentants des gouvernements et des organisations intergouvernementales, notamment tous les pays frontaliers du Soudan, qui œuvrent activement au règlement des problèmes auxquels le Soudan est confronté.

Nous nous félicitons de ce que cette réunion ouverte à toutes les parties ait abouti à un accord commun sur l'approche à adopter pour faire face aux principaux problèmes que le Soudan rencontre et sur le fait que l'Union africaine et l'ONU doivent organiser un forum consultatif bimensuel pour bien coordonner les opérations menées par l'ensemble de la communauté internationale. Une fois de plus, nous ne doutons pas que le Conseil est au fait des décisions qui ont été adoptées à cette réunion. Les coorganisateur de ce forum consultatif, c'est-à-dire l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, sont convaincus que ce forum doit se réunir comme convenu et accomplir

comme il convient les tâches principales pour lequel il a été créé, à savoir veiller à la coordination efficace de l'action internationale menée au Soudan.

Le Conseil sait que lors de la réunion du 8 mai, l'Union africaine et l'ONU ont convenu que l'accord politique global sur le Darfour devait être conclu cette année, avant la tenue du référendum au Sud-Soudan. J'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement soudanais a accepté cette proposition. En conséquence, comme cela a été le cas lors des réunions tenues les 7 et 8 mai à Addis-Abeba, nous appuyons pleinement les négociations de Doha, tout particulièrement axées sur la conclusion d'un accord de paix impliquant tous les belligérants, ainsi que d'un accord-cadre. C'est pourquoi nous apportons notre plein appui aux efforts déployés par le Médiateur en chef conjoint, soutenus par le Gouvernement de l'État du Qatar, afin de faire participer toutes les parties au conflit aux négociations de paix pour que celles-ci aboutissent dans les meilleurs délais. De la même manière, nous appuyons l'action menée par le Médiateur et le Qatar pour encourager la société civile soudanaise à soutenir le processus de paix de Doha.

Comme il a également été convenu lors des réunions des 7 et 8 mai, nous allons prendre des mesures immédiates afin de préparer la tenue de ce processus ouvert à toutes les parties, qui prendra la forme d'une conférence Darfour-Darfour visant à la conclusion d'un accord politique global. C'est de nouveau avec un grand plaisir que j'informe le Conseil que le Gouvernement soudanais a approuvé cette décision. À cet égard, je tiens aussi à indiquer que, durant notre prochaine visite au Soudan dans le courant de ce mois, nous nous entretiendrons avec les responsables nommés par le Gouvernement soudanais pour étudier les détails de l'application des décisions prises par l'Union africaine sur les questions liées à la justice et à la réconciliation au Darfour. Dans ce contexte, notre intention est que, d'ici que la conférence Darfour-Darfour examine la question de la justice et de la réconciliation, nous devrions nous être entendus avec le Gouvernement soudanais sur tous les détails pertinents.

S'agissant du Darfour, nous aimerions également mentionner que lorsque nous retournerons au Soudan dans le courant du mois, nous nous joindrons encore une fois au Gouvernement et à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour en vue d'examiner un programme détaillé visant à améliorer la situation dans cette région. Au cours de cette réunion,

nous examinerons également les propositions relatives à cette question importante qui ont été élaborées par l'Envoyé spécial des États-Unis, le général Scott Gratton.

L'amélioration continue des conditions de sécurité au Darfour favoriserait la création de conditions qui aideraient les réfugiés et les personnes déplacées à rentrer, comme ils le souhaitent, dans les villages dont ils ont été expulsés. Il est évident à cet égard que ces retours volontaires devront être accompagnés d'un processus de reconstruction et de développement qui aidera les rapatriés à se réinstaller et à se bâtir une vie meilleure.

Pour ce qui est des questions relatives à l'Accord de paix global, le Groupe a convoqué pour le 21 juin la première réunion des équipes qui négocieront les dispositions à prendre à l'issue des référendums, en tenant compte des deux résultats éventuels du référendum au Sud-Soudan. Cette réunion marquera le début des négociations post-référendaires. Comme convenu avec les parties à l'Accord de paix global, le Groupe se tiendra alors prêt à aider les parties au cas où elles exigeraient une intervention pour régler l'une des questions inscrites à l'ordre du jour post-référendaire.

Encore une fois, comme convenu avec les parties, le Groupe coopérera avec ces dernières afin de résoudre toute question en suspens relative à l'Accord de paix global, s'attachant en particulier à finaliser les questions relatives à la frontière Nord-Sud. Nous travaillerons sur ces questions de concert avec la MINUS, tout comme nous appuierons la nouvelle Commission du référendum au Sud-Soudan, compte tenu de l'urgence qui entoure toutes les questions relatives à l'Accord de paix global. De même, nous commencerons nos travaux dans le courant du mois, notamment avec la MINUS et le Conseil des Églises du Soudan, en vue d'aider à mettre fin aux conflits communautaires au Sud-Soudan, lesquels continuent de faire de nombreuses victimes.

Nous continuerons également à travailler, en particulier avec les partis politiques du Sud-Soudan, comme nous l'avons fait pendant les élections générales, afin d'instaurer des conditions permettant d'assurer que les référendums d'Abyei et du Sud-Soudan de janvier 2011 soient libres et réguliers. Nous avons bon espoir à cet égard que la MINUS jouera un rôle vital par l'assistance qu'elle apportera à l'organisation de ces référendums.

Nous continuerons également à nous intéresser à la question importante de la poursuite de la démocratisation du Soudan. À cet égard en particulier, nous sommes en train de préparer la tenue d'un forum avec les partis politiques soudanais dans l'optique de parvenir à un consensus national sur les grands défis que le pays a à relever, dont le processus de démocratisation.

Comme les Soudanais eux-mêmes et comme nos partenaires de l'ONU, notre groupe est bien conscient de la complexité de toutes les questions que j'ai évoquées et de l'urgence avec laquelle il faut trouver de bonnes solutions. À cet égard, et pour conclure, nous voudrions saisir la présente occasion pour remercier l'ONU, l'Union européenne, d'autres organisations intergouvernementales et certains gouvernements, dont des membres du Conseil, de l'appui qu'ils ont accordé au Groupe, nous donnant ainsi les moyens d'accomplir la tâche attendue de nous.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine restent saisis de la question du Soudan, convaincus que cela aidera ceux d'entre nous au Groupe de l'Union africaine sur le Soudan, à la MINUAD, à la MINUS et à la Médiation de nous acquitter de nos responsabilités de manière plus efficace et plus rapide.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mbeki pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Menkerios.

M. Menkerios (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Conseil de me donner l'occasion de faire rapport sur la situation au Soudan, plus précisément sur les dernières phases de la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Je tiens à signaler d'emblée que les deux signataires de l'Accord de paix global – le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) – continuent d'exprimer leur attachement à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global, y compris l'organisation opportune de référendums au Sud-Soudan et dans l'Abyei, ainsi que des consultations populaires dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Ils continuent également de réitérer leur volonté de respecter le résultat de ces processus. Jusqu'à présent, les parties ont continué d'avancer dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global sans que les élections récentes ayant donné lieu à des victoires parallèles n'entraînent d'interruptions

majeures. À l'approche de la fin de la période de mise en œuvre, du résultat des référendums et des dernières phases de l'accord de paix de 2005, les enjeux sont plus élevés.

La voie à suivre ne sera sans doute pas sans difficultés et pourrait se diviser en deux grandes phases : premièrement, l'organisation pacifique et crédible des référendums au Sud-Soudan et dans l'Abyei, prévus pour le 9 janvier 2011, et des consultations populaires dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional; et ensuite, la deuxième phase, le problème peut-être le plus important, à savoir la mise en œuvre pacifique des résultats de ces processus.

Les tâches immédiates qui restent à faire pour la mise en œuvre adéquate et opportune de l'Accord de paix global sont la formation du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan; la mise en place et le lancement des commissions du référendum pour le Sud-Soudan et Abyei; la démarcation de la frontière Nord-Sud, ainsi que de la frontière d'Abyei; le commencement des consultations populaires dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu; et l'ouverture et la poursuite de négociations entre les parties sur les dispositions à prendre à l'issue des référendums. Les deux parties sont occupées à former leurs gouvernements respectifs – une tâche qui, nous l'espérons, sera annoncée cette semaine ou la semaine prochaine.

Il existe de grandes préoccupations vu le peu de temps qui existe pour la préparation et l'organisation des référendums. Le report des élections nationales de janvier 2009, date initiale, à avril 2010 a réduit le temps disponible pour préparer et organiser les référendums. Depuis l'annonce des résultats des élections, la priorité principale a été et continue d'être la formation et la mise en place des commissions référendaires pour le Sud-Soudan et l'Abyei. Il n'y a plus de temps à perdre.

Pour ce qui est du référendum au Sud-Soudan, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que les deux camps sont parvenus à un accord sur la formation de la Commission du référendum au Sud-Soudan, et la semaine dernière, ils ont soumis leur proposition à l'approbation du Parlement, qui devrait la donner dans les prochains jours. L'ONU attend la formation de la Commission pour commencer à travailler avec elle. La Commission, une fois établie, aura pour priorité d'élaborer un plan et un budget opérationnels afin que les besoins en ressources puissent être identifiés et

mobilisés. En outre, la Commission doit établir des bureaux à tous les niveaux administratifs, recruter et former du personnel, procéder à l'inscription des électeurs, superviser l'organisation du référendum et en annoncer le résultat. La tâche ne sera pas facile. Je crois que si les parties respectent leurs engagements et coopèrent sans oublier l'urgence de la situation, il sera possible, quoique difficile, d'organiser les référendums dans les délais.

Comme l'a demandé le Conseil, la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) parachève ses plans et ses préparatifs en vue d'aider les parties à organiser les référendums et les consultations populaires dans les délais, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global. Il faut encourager les parties – voire les exhorter – à accélérer sans plus tarder les préparatifs nécessaires.

Pour ce qui est du référendum de l'Abyei, les parties ne se sont toujours pas entendues pour savoir qui avait le droit de voter. Cette question a été renvoyée à la commission référendaire de l'Abyei pour qu'elle prenne la décision finale. Bien que les parties aient choisi les membres qu'elles ont envoyés à la commission, elles ne se sont toujours pas entendues sur le choix d'un président, celui-ci ayant la voix prépondérante, y compris sur l'admissibilité. Le règlement de la question de l'admissibilité et la mise en place d'une commission sont des priorités de premier ordre pour le lancement du processus référendaire de l'Abyei. Qui plus est, la démarcation des frontières de l'Abyei sur la base de la décision de la Cour permanente d'arbitrage reste bloquée en raison du désaccord sur la résidence et sur l'admissibilité à voter lors du référendum. Mon impression, après les discussions informelles que j'ai eues avec les parties, notamment avec le Parti du Congrès national, c'est que les questions de la résidence et de la démarcation de la frontière dans l'Abyei ne semblent pas pouvoir se régler facilement en dehors d'un vaste accord post-référendaire sur les droits de pacage, le partage des ressources et la citoyenneté, entre autres.

Le Comité technique spécial des frontières a présenté son rapport aux parties, dans lequel il décrit les domaines d'entente concernant les frontières, ainsi que les points sur lesquels il n'y a pas eu accord. Il est satisfaisant de voir que le Comité a, avec le soutien logistique et technique de l'ONU, commencé à démarquer certaines sections de la frontière sur lesquelles il a été trouvé un accord, à l'exception de l'Abyei, à cause des menaces à la sécurité. Il est

cependant impératif que les parties règlent la question des portions de frontière qui font toujours l'objet de contentieux et les démarquent avant la tenue du référendum.

L'Accord de paix global offre aux populations des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu le droit de décider de leur future gouvernance grâce à un processus de consultations populaires. Ces consultations populaires doivent être conduites par des assemblées étatiques élues et doivent offrir la possibilité d'adopter une nouvelle approche sur les questions des minorités et de centre-périphérie qui, si elle est correctement appliquée, pourrait servir de modèle pour le reste du Soudan. Toutefois, il est également possible que le conflit originel entre le Nord et le Sud se poursuive si le processus n'est pas géré avec la transparence et l'ouverture voulues. Il est également préoccupant que le calendrier fixé pour la tenue de ces consultations demeure serré, en particulier au Kordofan méridional, en raison du report du recensement et des élections.

Dans le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil, j'avais souligné que l'unité et la sécession ne devaient pas être un jeu à somme nulle pour le Nord et le Sud. Il est donc recommandé que les deux camps continuent à coopérer dans leur intérêt mutuel, que ce soit dans l'unité ou la séparation. L'objectif consistant à susciter l'intérêt pour l'unité devrait, par conséquent, être un objectif à long terme, et ce indépendamment du résultat. Dans nos échanges avec les dirigeants des deux parties, nous avons rappelé que la séparation ne constitue pas un divorce, et que si le résultat du scrutin est en faveur de la séparation, la préservation de liens étroits entre le Sud et le Nord est dans l'intérêt des deux camps.

À cet égard, un accord sur des arrangements post-référendaires non seulement devient vital pour la stabilité et la paix à long terme au Soudan et dans la région, mais contribuera également considérablement à la mise en œuvre sans heurt de l'Accord de paix global dans les dernières phases de la période intérimaire. En conséquence, les parties ont entamé des discussions, et il faut les appuyer et les encourager à parvenir à un accord sur les points fondamentaux d'intérêt commun. Des négociations officielles entre les parties doivent débuter le 21 juin avec l'aide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et nous appuierons pleinement cet effort.

La situation en matière de sécurité autour de la majeure partie de la frontière et à l'intérieur du Sud-Soudan demeure une source de préoccupation. Des tensions sporadiques entre les milices armées des tribus Misseriya et Rizeigat et le MPLS autour des frontières de l'Abyei, du Kordofan méridional et du Bahr al Ghazal occidental se poursuivent. À l'intérieur du Sud-Soudan, des éléments armés rebelles des États de l'Unité et du Jongley, notamment, continuent de présenter des risques pour la sécurité, de même que l'Armée de résistance du Seigneur dans l'Équatoria occidentale. La MINUS travaille toujours aux côtés des parties pour les aider à faire face à ces menaces à la sécurité.

La situation d'ensemble au Sud-Soudan demande un effort concerté et global de renforcement des capacités, et ce quel que soit le résultat du référendum. Cet effort, en tant que priorité urgente, nécessite une stratégie cohérente concernant la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement des capacités institutionnelles. Un plan de développement qui met l'accent sur la fourniture de services de base à court terme et sur une croissance économique durable à long terme est également un impératif. Le Gouvernement du Sud-Soudan, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires, est en train de mettre au point un programme de ce genre. Ce n'est que grâce à une approche multiforme que l'on pourra garantir une transition pacifique et une protection efficace des civils à court et long termes.

L'ONU est demeurée ferme dans sa détermination à aider les parties à mettre en œuvre l'Accord de paix global. La MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies se tiennent prêtes à les aider à mener à bien ce processus de paix, de manière à ce qu'il contribue à une paix, une stabilité et des progrès durables. S'agissant de l'appui aux référendums, l'ONU est disposée à apporter une aide technique et logistique aux deux commissions dès qu'elles deviendront opérationnelles. Nous avons déjà fourni et continuerons de fournir, l'aide requise pour la tenue des consultations populaires. Afin d'appuyer ces processus, nous avons prévu, et commencer à redéployer, des ressources et du personnel dans des zones se trouvant au-delà de celles qui étaient couvertes pendant les élections.

Le contingent militaire de la MINUS est en train de procéder à l'identification de possibles points chauds et de revoir son déploiement en conséquence. Nous continuerons de former les services de police du

Sud-Soudan et de les aider à renforcer leur capacité institutionnelle. Comme l'a demandé le Conseil, nous avons modifié notre approche et mis en place une approche plus efficace pour la protection des civils, qui n'est désormais plus attribuée à une seule unité mais fait partie intégrante de toutes les opérations de la Mission. La stratégie utilisée implique une présence renforcée au niveau de chaque État, où un coordonnateur gère et dirige les efforts de toutes les composantes de la Mission en vue de protéger les civils; un déploiement militaire plus souple viendra renforcer cet effort.

En partenariat avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et en collaboration avec d'autres partenaires clefs, nous coopérons avec les parties sur tous les processus qui nécessitent un accord supplémentaire, et nous continuerons de le faire. À ce propos, un forum consultatif réunissant des acteurs internationaux de premier plan s'est tenu à Addis-Abeba au mois de mai et s'est déclaré favorable à ce que le partenariat Union africaine-ONU prenne la tête des efforts visant à faciliter les progrès et la coopération dans la mise en œuvre pacifique de l'Accord de paix global, et au-delà.

La surveillance internationale des référendums est un autre point important. L'importance politique des référendums pour l'avenir du peuple soudanais, et en fait de l'ensemble de la région, a poussé les deux camps à lancer des appels en faveur de leur organisation transparente et crédible, avec, de la part de la communauté internationale, un contrôle plus étroit que celui dont ont bénéficié les élections. En fait, les deux parties ont informé séparément la MINUS qu'elles désiraient que l'ONU s'implique à un niveau bien plus important afin de veiller à ce que les référendums se préparent et se déroulent sans aucune ingérence de part et d'autre. Cela implique un engagement de la MINUS qui va bien au-delà de son mandat actuel. Nous avons informé les deux parties qu'elles doivent conjointement définir ce renforcement du niveau d'engagement de l'ONU, et soumettre leur demande ensemble à l'Organisation. Nous sommes dans l'attente de cette requête conjointe afin de la transmettre au Secrétaire général.

À cet égard, la communauté internationale doit non seulement encourager et exhorter les parties à maintenir le cap afin de garantir l'aboutissement en temps voulu de la mise en œuvre de l'Accord de paix global et une paix et des intérêts mutuels durable, mais aussi les aider dans cet effort. Cela exigera un appui

politique et matériel dans la conduite des processus restants, ainsi que pour garantir un atterrissage en douceur après le référendum.

Le résultat des référendums et des consultations populaires comporte des enjeux importants pour l'avenir du peuple soudanais, de la région et du continent africain. Le Soudan est un microcosme de l'Afrique, et sa stabilité, ou son instabilité, aura des implications de grande portée. Outre l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples du Sud-Soudan et de l'Abyei, et les consultations populaires des États concernés, il faut encourager le Soudan et l'aider à étendre l'espace démocratique ouvert lors des récentes élections, et à établir un système de gouvernance nationale reposant sur une large assise, qui débouchera sur une société plus équitable et une paix durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Menkerios pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Gambari.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Je suis fort ravi et honoré de prendre la parole devant les membres du Conseil de sécurité pour la deuxième fois en moins d'un mois. À la différence de mon exposé précédent (voir S/PV.6318), au cours duquel j'avais eu la possibilité de présenter le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), cet exposé-ci concerne principalement la situation qui prévaut actuellement en matière de sécurité au Darfour, et comment elle influe sur la vie des citoyens ordinaires, ainsi que les implications qu'elle a pour l'action de la MINUAD et de la communauté internationale. Je vais également commenter brièvement la participation de la MINUAD au processus politique sur le terrain au Darfour en coopération avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, sous la direction du Président Mbeki et du Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé.

Le 20 mai (voir S/PV.6318), j'ai informé les membres du Conseil que, pendant la première semaine de mai, certaines parties du Darfour avaient été le théâtre d'une grave escalade des hostilités entre le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), dirigé par M. Khalil Ibrahim, et les forces gouvernementales. J'ai le regret d'informer le Conseil que les combats se poursuivent entre les deux parties belligérantes et que la situation en matière de sécurité demeure tendue et instable dans certaines parties du Darfour.

Après s'être retirées de la zone de Jebel Moon, les forces du MJE sont maintenant réparties en petites poches au Darfour-Nord et au Darfour-Sud, en particulier dans les zones proches du Kordofan méridional, où elles ont provoqué des affrontements offensifs et défensifs avec les forces gouvernementales. Nous sommes gravement préoccupés par l'augmentation sans précédent du nombre de victimes, qui sont en grande partie le résultat des récents affrontements. Pour le seul mois de mai 2010, 447 décès ont été constatés.

On continue d'observer des déplacements de matériel et le renforcement des contingents dans les deux camps, et on s'attend malheureusement à ce que les affrontements militaires se poursuivent pendant un certain temps, à moins que la communauté internationale ne déploie d'urgence des efforts pour instaurer un cessez-le-feu.

Comme le savent les membres du Conseil, l'essentiel du mandat de la MINUAD reste axé sur la protection des civils. Pour mettre en œuvre sa stratégie de protection des civils, la MINUAD continue d'intensifier ses patrouilles militaires et policières en augmentant progressivement ses patrouilles moyenne et longue distance et en renforçant la surveillance permanente assurée conjointement entre civils et militaires dans certains camps de personnes déplacées. D'autre part, de nouvelles directives ont récemment été données aux composantes militaire et de police de la MINUAD eu égard à l'intensification des patrouilles et à la fermeté de la riposte aux attaques contre notre personnel militaire et de police, comme en témoigne la manière dont les membres d'une unité de police sénégalaise ont réagi à une attaque récente dirigée contre eux dans le Darfour-Ouest.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie et en vue de renforcer l'efficacité de cette activité, la MINUAD prévoit, en collaboration avec les autorités compétentes du Gouvernement soudanais, de contribuer à ouvrir de nouveaux axes routiers et à remettre en état certains autres pour améliorer l'accès et étendre la portée du mandat de protection de la Mission. Ces mesures sont prises en coordination avec d'autres acteurs chargés de la protection, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNICEF. Dans l'intervalle, la MINUAD continue d'aider pleinement et d'apporter un appui logistique à la communauté humanitaire afin d'étendre l'espace et l'accès humanitaires.

La récente recrudescence des combats a sérieusement entravé la mise en œuvre véritable du mandat de protection de la MINUAD et la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui ont désespérément besoin de cette aide et de cet appui. Depuis la reprise des combats, les populations civiles ont quitté les endroits où les combats et les bombardements aériens faisaient rage. De Jebel Moon, elles ont migré vers la frontière tchadienne et les zones situées à l'est de Jebel Moon ainsi que vers certains centres urbains, dont Al-Fasher. Quittant les points chauds du Jebel Marra et du Darfour-Sud, elles se sont réfugiées dans des lieux plus sûrs autour de ces zones.

Du fait de l'interdiction d'accès, des contraintes logistiques et des préoccupations en matière de sécurité, il s'est avéré impossible de déterminer le nombre exact de personnes déplacées dans la région suite aux récents combats, mais les chiffres se situent entre 10 000 et 50 000. Notre plus grande préoccupation est le fait que la communauté humanitaire continue de se voir refuser l'accès à de vastes parties du Jebel Marra depuis le début des combats dans cette zone en février 2010. Une mission d'évaluation a été déployée début avril dans les plaines de l'est du Jebel Marra, mais il a été impossible d'en assurer le suivi à ce jour du fait de la détérioration de la situation en matière de sécurité et du manque d'accès aux zones contrôlées par le Gouvernement soudanais ou la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan. Dans l'ensemble, ces nouveaux déplacements posent de graves problèmes en termes d'acheminement de l'aide humanitaire et de prestation des services de base à ceux qui sont dans le besoin. Cependant, au cours de la semaine écoulée, aucun combat n'a été signalé et le MJE s'est dit prêt à libérer certains prisonniers.

Dans le même temps, la MINUAD poursuit ses négociations avec les autorités du Gouvernement soudanais et les mouvements armés pour accroître l'accès, y compris pour les missions d'évaluation humanitaires, aux zones reculées où l'on a constaté une augmentation de la violence et du nombre de personnes déplacées. Le 10 juin, soit jeudi dernier, j'ai rencontré le Vice-Président, Ali Osman Taha, avec qui j'ai évoqué les très graves préoccupations de la MINUAD et de la communauté humanitaire quant au fait que les services de sécurité limitent l'accès aux zones où ont eu lieu les récents affrontements, bloquant ainsi l'accès aux populations touchées et aux personnes déplacées et blessées qui se trouvent dans ces endroits.

Je note avec plaisir que, peu après notre rencontre, le Gouvernement soudanais a donné aux services concernés l'ordre d'autoriser immédiatement et chaque fois que possible l'accès de la MINUAD et des organismes humanitaires. Il a également été convenu, lors de la réunion de suivi que j'ai eue au Ministère des affaires étrangères, qu'une réunion serait rapidement organisée entre la MINUAD, les Forces armées soudanaises et le service de la sécurité nationale et du renseignement pour débattre de ces questions et les faire progresser. En conséquence, j'ai demandé au commandant de la Force d'assurer immédiatement le suivi de la question. J'ai été informé que le Gouvernement soudanais avait levé l'interdiction des vols d'hélicoptère depuis hier, 13 juin 2010.

Il est essentiel que la communauté internationale, en particulier les États qui ont une influence, fasse comprendre aux belligérants la nécessité de cesser immédiatement les hostilités et d'accorder à la MINUAD, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organismes humanitaires un accès sans entrave à toutes les zones où ont récemment eu lieu des affrontements pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations touchées et aux personnes déplacées. Ce n'est qu'alors que la situation en matière de sécurité permettra et favorisera un règlement négocié conformément au processus de paix de Doha, sur lequel mon collègue, M. Djibril Bassolé, informera dans un moment les membres du Conseil. Il est essentiel de réaffirmer à toutes les parties concernées qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise du Darfour et qu'une reprise rapide des négociations avec la participation de tous est la seule option viable.

Je vais à présent me pencher brièvement sur l'autre question à l'ordre du jour du Conseil relative au processus politique complémentaire au Darfour. La MINUAD a, entre autres tâches, celles d'assister et d'aider le Médiateur en chef conjoint dans sa mission, qui consiste à amener les parties et les différents acteurs à s'entendre sur un accord de paix global. À cet égard, la coordination et la coopération entre la MINUAD et la Médiation conjointe se déroulent sans heurt à tous les niveaux. La MINUAD a un rôle essentiel à jouer en ce qui concerne la contribution de la société civile aux pourparlers en cours, l'élaboration de mécanismes de respect du cessez-le-feu et la mise en œuvre effective de ces accords.

Dans le cadre de cette opération, la MINUAD a maintenant la responsabilité d'organiser et de diriger, aux côtés du Groupe de mise en œuvre de haut niveau

de l'Union africaine, une conférence sur le Darfour pour favoriser l'adhésion de l'opinion publique sur les questions relatives au processus de paix. La conférence vise à faciliter l'élaboration d'un règlement politique global et sans exclusive pour le Darfour d'ici à, voire avant, la fin de l'année en vue de la tenue du référendum sur le Sud-Soudan. Tout en coordonnant le projet avec le Groupe de mise en œuvre et la Médiation, la MINUAD met actuellement la dernière main aux plans pour faire en sorte que les différents groupes et les différentes populations du Darfour aient tous l'occasion de contribuer véritablement aux négociations et au résultat des délibérations sur l'avenir de leur région et de leur pays.

Voilà où nous en sommes pour le moment au Darfour. J'espère qu'à l'issue de ses délibérations sur ces questions d'actualité importantes, le Conseil fournira appui et conseils au travail que nous menons dans le cadre de nos efforts collectifs pour ramener la paix et la stabilité dans l'ensemble du Soudan – car le Darfour ne saurait être envisagé séparément de l'ensemble du Soudan. Mis à part son appui et ses efforts pour mettre fin aux affrontements actuels au Darfour et les encouragements qu'il fournit à toutes les parties pour faire progresser le processus de Doha, notamment celles qui n'y ont pas encore adhéré, le Conseil devra également encourager les États Membres qui sont en mesure de le faire à fournir à la MINUAD les moyens essentiels pour qu'elle s'acquitte plus efficacement de son mandat principal. C'est-à-dire notamment des hélicoptères moyens de manœuvre, et des unités de transport et de reconnaissance aérienne. Je suis certain que nous pourrons continuer de compter sur l'appui du Conseil de sécurité à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Gambari pour son exposé. Je donne maintenant la parole à M. Bassolé.

M. Bassolé : Monsieur le Président, avant toute chose, je voudrais vous exprimer à vous-même, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, toute notre gratitude pour l'intérêt et le soutien constant que le Conseil de sécurité accorde au processus de paix sur le Darfour, ainsi qu'au travail de la Médiation que je conduis dans un partenariat exemplaire et fructueux avec l'État du Qatar, avec le soutien des partenaires régionaux et internationaux.

Je me réjouis aujourd'hui de cette occasion qui m'est offerte de donner au Conseil un bref aperçu des résultats auxquels nous sommes parvenus à ce jour, et

surtout de lui exposer les activités de la Médiation dans le cadre des pourparlers de Doha, dont l'objectif ultime est d'aboutir à un accord final inclusif et global de paix au Darfour.

Il vous souviendra, Monsieur le Président, que pour atteindre cet objectif, la Médiation, en consultation avec l'ONU, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, les acteurs régionaux, avait décidé de concentrer ses efforts concomitamment sur trois axes d'efforts principaux, à savoir premièrement, le dialogue et les négociations directs entre les parties belligérantes; deuxièmement, la sensibilisation et l'implication de la société civile dans le processus de paix; et troisièmement, l'amélioration des relations entre le Soudan et le Tchad. Avec l'appui de la communauté internationale, ces efforts ont abouti à la signature à Doha, d'un accord-cadre le 23 février 2010 entre le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et le Gouvernement d'unité nationale du Soudan, préalablement paraphé à N'Djamena, et d'un accord-cadre et d'un accord de cessez-le-feu, le 18 mars 2010, entre le Mouvement pour la libération et la justice et le Gouvernement soudanais.

Avec les recommandations du premier forum de la société civile du Darfour, ces accords constituent les références et l'agenda des pourparlers de paix, qui ont repris le 6 juin 2010 à Doha. En effet, après la suspension des négociations de paix, le 7 avril 2010, due au calendrier des dernières élections au Soudan, la Médiation a invité à Doha les signataires des accords-cadres afin de poursuivre et de parachever les pourparlers finaux de paix. Je voudrais saisir cette occasion pour porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité que le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice ont saisi l'occasion de cette reprise pour réaffirmer leur attachement au processus de paix de Doha comme unique tribune des négociations de paix sur le Darfour.

Pour ces négociations qui viennent de commencer, il s'agira de finaliser les accords de cessez-le-feu et les arrangements sécuritaires avec l'assistance de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD); d'élaborer les termes d'un accord de paix basé sur l'Initiative populaire soudanaise, les recommandations de la société civile contenues dans la Déclaration de Doha, les acquis de l'Accord de paix pour le Darfour, les recommandations du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, le Heidelberg Darfur Dialogue

Outcome Document; ainsi que les propositions et offres de paix des parties belligérantes.

Pour réaliser une paix définitive et durable au Darfour, il est impératif d'obtenir l'adhésion de tous les mouvements armés sans exclusive aux pourparlers de paix. C'est pourquoi la Médiation poursuivra les consultations avec M. Khalil Ibrahim dans le but de ramener le MJE à la table de négociation afin que, conformément à leurs engagements contenus dans les accords du 17 février 2009 et du 20 février 2010, le Gouvernement et le MJE, en priorité, finalisent et adoptent le projet d'accord de cessez-le-feu que leur a soumis la Médiation depuis le 3 mars 2010, ainsi que le projet d'ordre du jour. Le Gouvernement soudanais et le MJE doivent impérativement arrêter leurs affrontements armés au risque de compromettre irrémédiablement tous les efforts entrepris en faveur de la paix, la sécurité, la réconciliation et le développement socioéconomique tant du Darfour que de la région est du Tchad voisin.

Outre l'implication effective de tous les mouvements armés du Darfour aux pourparlers de paix, le rôle de la société civile revêt également une importance particulière, comme le stipulent le paragraphe 10 de la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité et le point 6 de l'accord-cadre du 18 mars 2010 conclu entre le Gouvernement et le Mouvement pour la libération et la justice. C'est pourquoi, et conformément à la Déclaration de Doha du 20 novembre 2009, la Médiation et l'État du Qatar, avec l'appui de la MINUAD, tiendront dans la première quinzaine du mois de juillet 2010 le deuxième forum des représentants de la société civile du Darfour. Il s'agit des représentants des personnes déplacées et des réfugiés, des femmes, des jeunes, des leaders d'opinion et de toutes les composantes de la communauté darfourienne.

Ce forum aura pour but principal de soutenir les efforts de la Médiation, d'accompagner les parties belligérantes dans la définition des objectifs à atteindre et de déterminer les modalités de mise en œuvre de tout accord de paix au profit des populations du Darfour. Il permettra, en outre, à la Médiation de favoriser l'appropriation par la société civile du processus de sortie de crise.

Avant la tenue dudit forum, un groupe d'une centaine de réfugiés et de personnes déplacées prendront part aux négociations à Doha, à partir du 24 juin 2010, aux côtés des délégations du Mouvement

pour la libération et la justice et du Gouvernement. À l'issue de ces discussions, la Médiation proposera aux parties la signature d'un protocole d'accord sur les compensations, le retour volontaire des personnes déplacées et leur réinsertion socioéconomique. Le début d'exécution d'un tel protocole constituera un test de la bonne volonté des parties belligérantes à trouver des solutions adéquates aux problèmes cruciaux des populations du Darfour meurtries par la guerre.

Aujourd'hui, en dépit des affrontements sanglants de ces dernières semaines, dont M. Gambari vient de faire mention, qui constituent une violation des accords conclus entre le MJE et le Gouvernement, les efforts en faveur de la paix sont perceptibles. En effet, la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad, ainsi que la tenue des élections générales du 13 avril, constituent des facteurs favorables à la réalisation de la paix et de la stabilité au Darfour.

Il revient toutefois au Gouvernement d'unité nationale du Soudan, en application de l'Accord de paix pour le Darfour, des décisions de l'Initiative populaire soudanaise et dans le cadre des pourparlers de paix de Doha, de faire d'importantes concessions qui permettront la création d'un réel environnement de sécurité et de justice au Darfour; la résolution des litiges fonciers; la réparation et la compensation pour les dommages causés par le conflit; la réinsertion sociale des personnes déplacées et les réfugiés ainsi que le développement socioéconomique; et les réformes institutionnelles susceptibles de garantir aux populations du Darfour les bienfaits de la décentralisation et de la bonne gouvernance, entre autres.

La Médiation orientera ses efforts vers une fin heureuse des pourparlers de paix de Doha. Aucun effort ne sera ménagé pour garantir la participation effective de tous les mouvements armés du Darfour à cette phase finale des négociations. Le temps est venu de mettre fin à la crise au Darfour. Je voudrais donc demander aux membres du Conseil de sécurité d'encourager le Soudan et le Tchad à poursuivre la consolidation de leurs relations de confiance et de bon voisinage afin de renforcer la sécurité à leur frontière commune du Darfour; d'exiger du Gouvernement et du MJE un arrêt immédiat des hostilités et une application effective de l'article 1 de l'accord-cadre du 23 février 2010; et d'encourager l'ensemble des mouvements armés du Darfour et le Gouvernement à faire du dialogue le seul moyen de résoudre la crise et à s'engager résolument dans le processus de négociations en cours à Doha.

Enfin, le communiqué de la réunion consultative sur le Soudan qui s'est tenue le 8 mai 2010 à Addis-Abeba stipule à son point 9 que tous les efforts doivent être faits pour assurer qu'un accord politique sur la crise du Darfour soit obtenu avant le référendum de janvier 2011. La réunion a également souligné la nécessité pour le processus de paix du Darfour d'être inclusif et de prendre en compte tous les sujets de préoccupation des populations du Darfour, en tenant compte des progrès accomplis dans le cadre du processus de Doha, qui doit continuer.

En droite ligne de ces recommandations, mes collègues, M. Ibrahim Gambari et M. Haile Menkerios, et moi-même nous avons entrepris des consultations entre nous et avec le Président Thabo Mbeki pour une approche coordonnée de nos actions de paix au Soudan. Dans ce sens, la médiation a établi un calendrier de pourparlers qui permettra de finaliser des protocoles partiels, puis un accord inclusif et définitif dans les plus brefs délais. Cet accord, qui sera ouvert à toutes les parties belligérantes, devra marquer la fin de la médiation internationale comme moyen de résoudre la crise du Darfour et favoriser les voies et moyens de mettre en œuvre de manière efficace le consensus qui aura été réalisé avec l'implication de la société civile.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Bassolé de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à saisir cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue ce matin à M. Mbeki et le remercier de l'important travail qu'il effectue au Soudan. Je tiens aussi à le remercier, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios; le Représentant spécial conjoint, M. Gambari; et le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, pour les exposés qu'ils ont faits au Conseil ce matin.

Il s'agit d'un moment décisif pour le Soudan et pour ce Conseil, avec plus de 30 000 Casques bleus sur le terrain au Darfour, en Abyei, dans le Nil Bleu, dans le Kordofan du Sud et au Sud-Soudan. Le Conseil a investi au Soudan plus que dans toute autre question inscrite à son ordre du jour. Il ne saurait y avoir de plus important défi pour le Conseil de sécurité durant les 12 prochains mois que celui d'appuyer les parties à apporter la paix et la prospérité aux populations du Soudan.

Je voudrais mettre l'accent sur trois thèmes spécifiques : la période précédant le référendum d'autodétermination du Sud-Soudan en vertu de l'Accord de paix global, les efforts d'appui à des relations constructives à long terme entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan, et l'impératif constant d'œuvrer à mettre un terme au conflit au Darfour.

Maintenant qu'on est à moins de sept mois du référendum, notre préoccupation devrait être de trouver les meilleurs moyens d'appuyer les parties soudanaises pour garantir une mise en œuvre intégrale et pacifique de l'Accord de paix global. Nous ne devons pas préjuger de l'issue du référendum, mais nous devons indiquer clairement qu'il doit se tenir dans les délais. Le résultat doit être crédible et ne souffrir aucune contestation. Quel que ce soit le résultat – unité ou sécession –, il doit conduire à des relations pacifiques et amicales entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan. Il nous incombe tous ensemble de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir une telle issue pacifique.

Beaucoup reste à faire. Nous devons continuer à exhorter les deux parties à entamer un dialogue sérieux et soutenu pour parvenir à un accord sur les points importants encore en suspens de l'Accord de paix global. Il s'agit, notamment : de mettre sur pied en urgence des commissions référendaires du Sud-Soudan et de l'Abyei, comme M. Menkerios nous l'a dit ce matin, et de mettre un accent marqué sur les consultations populaires dans le Nil Bleu et dans le Kordofan du Sud. Il faut que les parties s'activent à la préparation du référendum.

Mais nous devons aussi porter notre regard au-delà du référendum. Le Nord-Soudan et le Sud-Soudan resteront des voisins et des partenaires essentiels indépendamment de l'issue du référendum. Nous devons encourager les parties à s'attaquer aux problèmes en tenant compte de leurs intérêts communs à plus long terme. Il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Elles devront coopérer si elles tiennent à jouir d'un avenir prospère et pacifique, quel que soit ce qui sera décidé en janvier prochain.

Notre objectif immédiat doit être d'encourager le dialogue entre les parties sur les questions et arrangements liés à la période post-référendaire et d'appuyer ce processus. Nous devons en particulier encourager les parties à s'accorder au plus tôt sur la démarcation de la frontière Nord-Sud, sur les droits inhérents à la citoyenneté et sur les arrangements sur le partage des richesses, notamment s'agissant du

pétrole. Nous devons également envisager le concours que nous pouvons apporter au renforcement des capacités au Sud-Soudan pour l'aider à répondre aux besoins à long terme en matière de développement et de sécurité et à faire face à la grave situation humanitaire. Et nous devons appuyer la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) dans sa planification du type d'assistance que l'ONU pourrait fournir au terme de la période intérimaire.

Nous ne devons pas oublier que les problèmes auxquels est confronté le Soudan sont étroitement liés les uns aux autres. Ce n'est qu'en les traitant tous en même temps que nous serons à même de garantir un avenir réellement stable pour les populations du Soudan. Nous devons donc continuer de nous concentrer sur le Darfour où plus de 2,5 millions de personnes sont encore déplacées hors de leurs foyers par le conflit en cours. Et nous ne devons pas également oublier le Soudan oriental, où les indicateurs humanitaires sont parmi les pires au monde.

Au Darfour, comme M. Bassolé l'a indiqué, un accord négocié, ouvert à tous et global, axé sur les causes et les conséquences du conflit, est le seul fondement d'une paix durable. Comme nous avons encore entendu aujourd'hui M. Gambari dire au sujet du regain d'hostilités dans tout le Darfour, nous devons exhorter toutes les parties à montrer leur attachement à la paix et à la sécurité en cessant les hostilités et en participant au processus de Doha.

Nous devons tous – les parties soudanaises en tout premier lieu – intensifier notre détermination à relever les défis qui nous attendent. En fin de compte, ce sont les parties soudanaises elles-mêmes qui peuvent faire en sorte qu'il y ait une issue pacifique. Leurs dirigeants politiques doivent se comporter en hommes d'État et démontrer qu'ils ont la vision nécessaire pour accomplir cette tâche. Cela signifie ouvrir un dialogue sérieux et soutenu pour parvenir à un accord sur les questions que j'ai mentionnées.

Le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer. Le rôle de chef de file du Conseil concernant les défis qu'il faudra relever sera crucial à la veille du référendum. Le Conseil doit adopter une approche véritablement stratégique, axée sur l'avenir et anticipant les décisions difficiles qu'il faudra prendre sans préjuger d'une issue particulière du référendum. La tâche des missions des Nations Unies au Soudan, tant la MINUS que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD),

demeurera cruciale s'agissant d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global, particulièrement le référendum, et d'assurer la sécurité et la protection des civils au Sud-Soudan et au Darfour.

Comme nous l'avons entendu ce matin, l'engagement ferme de l'Union africaine, et particulièrement celui des voisins du Soudan, sera également essentiel pour instaurer une paix à long terme au Soudan. Nous nous félicitons tout particulièrement du rôle de chef de file de M. Mbeki et de l'action de son groupe, et nous nous réjouissons à l'avance d'une collaboration étroite entre l'ONU et l'Union africaine s'agissant des défis à venir.

Enfin, j'espère que la présidence pourra refléter nos échanges dans quelques observations convenues à inclure à la déclaration à la presse, dont un projet a été distribué aux membres du Conseil.

M^{me} Rice (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Président Thabo Mbeki; le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios; le Représentant spécial conjoint, M. Gambari; et le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, de leurs très utiles évaluations et exposés présentés au Conseil ce matin. Les États-Unis les appuient énergiquement dans les efforts qu'ils mènent pour régler la situation au Soudan.

Je me concentrerai aujourd'hui sur trois domaines : les tâches qu'il reste à mener pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global, le processus de paix au Darfour, et l'importance considérable qu'il y a de protéger les civils.

Alors que le référendum approche à grands pas, toutes les parties doivent redoubler d'efforts pour entamer la planification du référendum pour le Sud-Soudan et l'Abyei. Les commissions référendaires doivent être désignées immédiatement afin qu'elles entament le difficile travail de planification opérationnelle et budgétaire, d'inscription des électeurs, de sensibilisation, de logistique et d'administration. Cela inclut de régler la question ardue et délicate de savoir qui est autorisé à voter en Abyei. Nous devons également continuer de demander instamment aux parties d'achever la démarcation des frontières Nord-Sud et de l'Abyei, et nous devons continuer à les exhorter à se préparer pour les consultations populaires, qui constituent pour les populations du Kordofan du Sud et du Nil Bleu une occasion capitale d'exprimer leurs vues sur l'Accord

de paix global et sur les relations entre leurs États et Khartoum.

La réalisation de progrès dépend non seulement de la volonté politique des parties mais également de l'appui de la communauté internationale. Nous devons dès à présent jeter les bases pour être prêts à apporter une assistance immédiate dès que les conditions sur le terrain le permettront. Indépendamment des résultats du référendum, l'attention doit être aujourd'hui portée sur les mesures à prendre pour encourager une relation durable entre les parties à l'Accord de paix global au-delà de juillet 2011. Des progrès doivent être réalisés en vue d'accords sur les questions du partage des richesses et de la citoyenneté après le référendum, entre autres. La communauté internationale est prête à fournir un appui diplomatique et technique, mais les parties doivent elles-mêmes être disposées à participer de bonne foi à des négociations afin de régler ces questions difficiles.

S'agissant des élections, je voudrais réaffirmer que les élections du mois d'avril ont été marquées par de graves irrégularités, notamment des atteintes à la liberté politique, des informations faisant état de problèmes d'ordre logistique et administratif, d'actes de harcèlement et d'intimidation commis par les forces de sécurité ainsi que des préoccupations concernant le dépouillement du vote. Des élections doivent encore être conduites ou de nouveau organisées dans 33 circonscriptions, notamment pour l'assemblée législative du Kordofan méridional. Tant que ces élections n'auront pas eu lieu, les consultations populaires ne pourront pas être menées dans le Kordofan méridional.

Nous demeurons également extrêmement préoccupés par le climat de répression politique croissante instauré à Khartoum par le Gouvernement du Soudan et par la situation désastreuse en matière de droits civils et politiques dans le nord du pays. Des chefs de groupes d'opposition, des journalistes et des manifestants pacifiques ont notamment été arrêtés. Des atteintes aux libertés fondamentales ont également été signalées dans le sud du pays. Nous rappelons aux Gouvernements du Soudan et du Sud-Soudan qu'ils sont tenus d'honorer leurs obligations internationales de respecter les droits de l'homme, y compris la liberté d'expression, de réunion et de la presse.

Nous espérons que le processus de paix de Doha fera l'objet d'une nouvelle attention et nous sommes convaincus que le meilleur moyen de faire cesser le

conflit et de régler le problème de la marginalisation du Darfour est de trouver une solution politique globale. La situation au Darfour a des incidences sur la stabilité de l'ensemble de la région. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'appuyer le processus de négociation mené à Doha, et nous encourageons de nouveau toutes les parties à rejoindre la table des négociations.

Responsabilité et paix sont indissociables. Les États-Unis appuient fermement les efforts déployés sur le plan international pour traduire en justice les personnes responsables des actes de génocide et des crimes de guerre commis au Darfour, et nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de paix durable au Darfour si les coupables ne répondent pas de leurs actes et si la justice n'est pas rendue. C'est pourquoi nous appelons de nouveau le Gouvernement soudanais et toutes les autres parties au conflit à coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale (CPI) et son Procureur, conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité.

Le Conseil a entendu vendredi un exposé inquiétant présenté par le Procureur de la CPI, M. Moreno-Ocampo (voir S/PV.6337). Il n'a jamais été aussi évident que le Gouvernement soudanais continue de violer les résolutions du Conseil de sécurité, et ne respecte pas, entre autres, son obligation de coopérer avec la CPI en vertu de la résolution 1593 (2005). La décision prise le 25 mai par la Chambre préliminaire d'informer le Conseil de sécurité du défaut de coopération de la part de la République du Soudan suscite une grande inquiétude.

Nous appelons de nouveau le Gouvernement soudanais et toutes les parties au conflit à coopérer pleinement avec la CPI et son Procureur, comme il est expressément demandé dans la résolution 1593 (2005). En outre, nous demandons à tous les États, y compris ceux qui ne sont pas parties au Statut de Rome, de s'abstenir d'apporter un appui politique ou financier aux Soudanais mis en examen par la Cour pénale internationale.

Nous avons souligné à maintes reprises, et continuerons de le faire, la nécessité d'accorder la priorité principale à la protection des civils. Nous sommes extrêmement préoccupés par l'insécurité et la violence constantes auxquelles la population civile est exposée au Soudan. Nous trouvons particulièrement préoccupante l'offensive de grande ampleur menée récemment par les Forces armées soudanaises contre le

Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) au Darfour. Le Gouvernement soudanais continue de procéder à des bombardements aériens au Darfour. Ces actions tuent et mutilent des civils et entraînent de nouveaux déplacements de la population innocente du Darfour.

Nous trouvons également très préoccupante la poursuite de la violence dans le sud du pays, notamment par les violences intercommunautaires et les attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Depuis janvier dernier, 440 000 personnes ont été déplacées dans le sud. Les États-Unis déplorent également les attaques incessantes menées contre le personnel de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et les obstacles que continue de poser le Gouvernement du Soudan à l'accès de la MINUAD et d'autres acteurs humanitaires, une obstruction qui empêche de surveiller de manière indépendante la situation au Darfour.

Malgré les attaques directes visant ses soldats de la paix, la MINUAD joue un rôle essentiel en assurant la sécurité de ceux qui apportent une aide humanitaire au Soudan. Cependant, la responsabilité principale de la sécurité incombe au Gouvernement soudanais. Il doit redoubler d'efforts pour traduire en justice les auteurs des attaques menées à l'encontre des civils et des soldats du maintien de la paix. Il importe que le Gouvernement soudanais garantisse le libre accès de la MINUAD. Ni la MINUAD, ni les organisations humanitaires ne sont en mesure d'accéder comme il se doit aux zones du Darfour où le conflit perdure. La vie d'un nombre croissant de civils étant en jeu, cette situation est insensée et inacceptable.

Il faut également redoubler d'efforts pour mettre fin au fléau que représentent les violences sexuelles commises au Darfour. Au cours des récents affrontements qui ont eu lieu à Djebel Marra, la MINUAD a signalé neuf cas de violence sexuelle, dont des cas de viol, de tentative de viol et d'agression. Ces actes s'inscrivent dans le cadre d'une tendance qui dure depuis trop longtemps. Cela doit cesser. Le Gouvernement soudanais, la MINUAD et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que l'ensemble des organisations non gouvernementales, doivent renforcer la prévention et les moyens de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Nous exhortons la MINUAD à signaler plus souvent au Conseil les cas de violence sexuelle et sexiste et le Gouvernement soudanais de faire en sorte que de tels crimes fassent

l'objet d'une enquête et que toute la rigueur de la loi soit employée pour les sanctionner.

Nous encourageons également la MINUAD et la Mission des Nations Unies au Soudan à utiliser pleinement leurs mandats et leurs capacités pour protéger les civils en danger. Au Darfour, accélérer le rythme de la formation des services de police de proximité proposés aux personnes déplacées dans les camps et à ceux qui retournent de leur plein gré dans leurs villages d'origine permettrait de promouvoir la paix et la sécurité.

Dans le Sud, nous demandons instamment au Gouvernement du Sud-Soudan de mettre en place un cadre de sécurité avant la tenue du référendum et de veiller à disposer des capacités nécessaires pour protéger sa propre population. La MINUS doit également multiplier les efforts pour veiller à ce que les civils ne soient pas exposés à la violence. Enfin, nous appelons les Gouvernements du Soudan et du Sud-Soudan, ainsi que toutes les autres parties, à lever toutes les restrictions, quelles qu'elles soient, imposées aux activités et aux déplacements de la MINUS.

Les référendums se tiendront dans moins de sept mois, et beaucoup reste à faire. Les États-Unis continuent toutefois d'espérer que, avec la volonté politique nécessaire des parties et l'appui international adéquat, les référendums pourront se dérouler dans un climat pacifique et dans de bonnes conditions.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Président Mbeki et à saluer ses efforts judicieux. Je souhaite également la bienvenue à M. Menkerios, à M. Gambari, à M. Bassolé et salue l'action qu'ils mènent en faveur du Soudan. Je remercie chacun d'entre eux de leurs exposés très utiles.

L'idée de convoquer la présente séance exceptionnelle a été avancée au cours de la séance privée tenue par le Conseil de sécurité le 11 février dernier, lors de laquelle les membres ont exprimé le souhait qu'un débat approfondi soit organisé sur la situation au Soudan, en présence des deux médiateurs – le Président Mbeki et M. Bassolé –, et des représentants spéciaux – M. Menkerios et M. Gambari –, afin d'envisager des mesures à prendre pour aider ce grand pays à relever les défis et à surmonter les crises auxquels il est confronté et examiner l'action que l'ONU peut mener à cet égard.

Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et de la volonté manifestée d'aider le Soudan à faire face à tous les défis historiques qu'il doit relever. Nous espérons que notre entreprise sera couronnée de succès dans l'intérêt de ce pays, de la région et du continent africain.

Lorsque nous examinons plusieurs des questions dont nous sommes saisis – telles que le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, le référendum au Sud-Soudan et ses conséquences, la démarcation des frontières de l'Abyei, la question du partage des richesses, la situation au Darfour, la situation humanitaire et les populations déplacées –, nous pouvons voir que la seule option possible consiste à appuyer la recherche de la paix sur la base d'un dialogue politique. C'est la meilleure façon de régler le conflit au Soudan, d'instaurer la paix et la stabilité et de résoudre tous les problèmes.

Cinq ans après la signature de l'Accord de paix global, nous constatons son efficacité et la nécessité de procéder à un suivi approfondi de la mise en œuvre de toutes ses dispositions. Il aurait été impossible de réaliser tous ces progrès sans la volonté politique et la détermination du Gouvernement soudanais d'unité nationale et de toutes les autres parties concernées.

Comme les membres du Conseil le savent, cette réunion a lieu quelques mois seulement avant le référendum prévu sur le sort du Sud, et donc à un moment très important de l'histoire du Soudan. Dans ce contexte, le Liban voudrait souligner l'importance des points suivants.

Premièrement, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Soudan doivent être respectées.

Deuxièmement, il faut se louer du succès du processus électoral à plusieurs niveaux – qui s'est déroulé entre le 11 et le 15 avril – en dépit de ses failles, et considérer qu'il s'agit là d'une étape importante dans la garantie de la stabilité et de la viabilité de la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Accord de paix global.

Troisièmement, nous réclamons la poursuite des efforts visant à garantir la mise en œuvre fructueuse du référendum sur le sort du Sud, et nous soulignons qu'il importe de présenter l'option de l'unité sous un bon jour, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global.

Quatrièmement, nous sommes favorables aux négociations pour la période post-référendaire, quel que soit le résultat du référendum.

Cinquièmement, nous nous félicitons de l'amélioration des relations entre le Soudan et le Tchad et de l'établissement de forces conjointes chargées de surveiller leurs frontières communes.

Sixièmement, nous appuyons les efforts visant à parvenir à une solution, globale, définitive et pacifique au Darfour, et nous félicitons l'État du Qatar et son Émir, le cheik Hamad bin Khalifa Al-Thani, d'avoir accueilli les négociations de paix à Doha. Nous demandons à toutes les factions de retourner à la table des négociations et de régler toutes les questions litigieuses par le dialogue. Nous demandons aux États influents de faire pression sur les parties restantes pour qu'elles se joignent aux négociations.

Septièmement, nous lançons un avertissement contre le risque que le travail de la Cour pénale internationale (CPI) soit politisé, et que celle-ci n'applique une politique de deux poids, deux mesures, et nous rappelons la teneur des résolutions de la Ligue des États arabes rejetant les décisions de la CPI contre le Président Omer Hassan Al-Bashir.

Il va sans dire que les efforts politiques doivent être accompagnés d'un plan social et économique visant à traiter des causes profondes de la crise du Soudan et à reconstruire le pays.

En conclusion, nous tenons à souligner l'importance de la coopération continue entre l'ONU et l'Union africaine, et nous appelons l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes, l'Union africaine et le Mouvement des pays non alignés à poursuivre leur rôle crucial de coordination afin d'instaurer la paix et la stabilité au Soudan.

M. Issoze-Ngondet (Gabon) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance spéciale sur le Soudan, une question qui est au cœur des préoccupations du Gabon.

Je voudrais saluer la présence parmi nous du Président Mbeki et de M. Djibril Bassolé, M. Ibrahim Gambari et M. Hailé Menkerios, et naturellement les remercier pour leurs exposés enrichissants sur les différents aspects de la crise soudanaise. Ces exposés ont le mérite de nous présenter la crise soudanaise sous une approche holistique et de laisser clairement entrevoir les réalités sur le terrain, ainsi que les perspectives à envisager pour soutenir le processus de

paix au Soudan. Je voudrais saluer leurs efforts continus aux côtés de l'ONU et de l'Union africaine pour aider le peuple soudanais à retrouver le chemin de la paix et de la stabilité. Je réitère naturellement le soutien du Gabon à leurs actions.

J'apprécie le rappel fait par l'Ambassadeur du Liban à propos du contexte dans lequel le Conseil avait souhaité avoir cette séance, ainsi que les objectifs visés. Au regard des informations pertinentes que viennent de nous fournir les exposants, trois préoccupations essentielles méritent d'être évoquées : la coordination de l'action de la communauté internationale en vue d'une approche holistique; l'organisation du référendum dans les meilleures conditions possibles; et les perspectives à envisager en vue de gérer au mieux les défis post-référendaires.

Examinons le premier point. Le Gabon tient à réaffirmer son soutien au processus de paix au Darfour et au Sud-Soudan. L'Accord de paix au Darfour doit être totalement mis en œuvre. Les différents accords de Doha de février et de mars 2010, signés respectivement avec le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Mouvement pour la libération et la justice, doivent encourager les autres groupes rebelles à rejoindre le processus de paix. Nous encourageons le Gouvernement soudanais à persévérer dans cette voie, et nous lançons un appel aux mouvements armés qui ne l'ont pas encore fait d'intégrer le processus de paix en cours afin de garantir une paix durable aux populations qui continuent de payer le prix fort.

Nous sommes particulièrement heureux de l'évolution des discussions en cours en vue de la conclusion de l'accord politique global au Darfour. Nous voudrions ici saluer l'engagement du Gouvernement soudanais dans cette perspective. L'Accord de paix global au Sud-Soudan doit être appliqué jusqu'à son terme. Tout doit être mis en œuvre pour que le référendum de janvier 2011 se tienne dans le meilleur contexte possible et que le résultat auquel il aboutira, quelle qu'en soit l'option consacrée, puisse être un élément stabilisateur. Nous restons convaincus que l'Accord de paix global est un outil politique inclusif essentiel pour la résolution de la crise au Sud-Soudan et la quête d'une paix durable dans ce pays.

Nous voudrions réitérer notre soutien à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous saluons les avancées enregistrées dans le déploiement de la MINUAD, ainsi

que les efforts des pays fournisseurs de contingents – Népal, Sierra Leone, Burkina Faso, Éthiopie et Tanzanie – ayant permis d'atteindre ces résultats. Nous saluons aussi les efforts du Gouvernement soudanais, dont la coopération a favorisé cette évolution vers un environnement un peu plus sûr et stable au Darfour. Nous réitérons notre soutien à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), dont les efforts de protection des populations civiles, ainsi que de sécurisation de l'aide humanitaire, participent efficacement au processus de paix.

Toutes ces actions doivent être coordonnées, et nous nous félicitons de ce que nous avons entendu des différents acteurs qui ont exprimé leur totale satisfaction de la collaboration que les uns et les autres apportent pour que ce processus connaisse des résultats positifs. Nous invitons l'ONU, l'Union africaine et tous les autres acteurs de la communauté internationale à maintenir tous ces efforts de concertation et à faire en sorte que l'action menée dans le cadre du processus de paix soit intégrée et aboutisse à l'établissement d'une paix durable au Sud-Soudan.

Examinons le point 2, l'organisation du référendum. Le Gabon suit avec la plus grande attention le processus en cours et exhorte l'ONU, le Gouvernement soudanais et le Gouvernement du Sud-Soudan à tout mettre en œuvre pour que le référendum se tienne dans un climat apaisé. Nous pensons que l'assistance de l'ONU sera plus que déterminante et, en cela, nous appuyons fermement les efforts de M. Menkerios. Nous l'invitons à poursuivre les consultations avec l'Union africaine et les pays de la région. Nous sommes convaincus que l'appui des pays de la région et de l'Union africaine contribuera à crédibiliser le processus.

Je voudrais maintenant appeler l'attention du Conseil sur le troisième point de notre intervention qui porte sur les défis post-référendaires. L'évocation des défis post-référendaires ici a pour but d'interpeller les différents acteurs du processus de paix au Sud-Soudan et au Darfour, ainsi que les membres du Conseil sur les perspectives post-référendaires possibles et leurs implications éventuelles.

Le référendum, cela n'est un secret pour personne, nous place devant deux options. La première option consiste dans le maintien du Sud-Soudan dans l'État soudanais, résultat qui consoliderait l'approche unitaire tant prônée par l'Union africaine qui reste attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du

Soudan. Mais, dans cette approche, il faut également avoir à l'esprit que l'ONU continuerait à jouer un rôle tout aussi important que celui qui est le sien aujourd'hui. Il nous faudra envisager une redéfinition de l'assistance de l'ONU dans le développement des relations pacifiques qu'entreprendraient Khartoum et Juba dans ce contexte, et c'est ce à quoi j'invite le Conseil.

La deuxième option, c'est l'indépendance du Sud-Soudan. Cette option nous place devant des défis très très importants, qui partent de la reconnaissance du nouvel État et de l'organisation des relations diplomatiques et politiques harmonieuses avec Khartoum, de la démarcation de la frontière Nord-Sud, du partage des ressources et des effets d'une telle option sur le Darfour et l'est du Soudan. Tous ces défis nous amènent à nous interroger sur la nécessité du maintien de la présence des Nations Unies au Soudan, en vue de jouer un rôle important de pacification. Bien sûr, au-delà de ces défis, il y a celui que pose l'avenir de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Le contexte pouvant être changé, au regard de cette option, il nous faudra nous interroger sur le mandat et le rôle à attribuer à la MINUS dans ce contexte-là.

Dans tous les cas, je voudrais inviter le Conseil et les différents acteurs à avoir à l'esprit, sans pour autant préjuger le résultat du référendum, la nécessité de mettre sur pied un mécanisme international qui pourrait accompagner la gestion de tous ces défis, et naturellement le maintien ou la consolidation des relations étroites et pacifiques entre Khartoum et Juba.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la présence à la présente séance du Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, M. Mbeki, des Représentants spéciaux M. Gambari et M. Menkerios, et du Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé. Nous les remercions de nous avoir fait part de leur évaluation de la situation.

Le Soudan passe par une étape décisive de son histoire. Réussir à franchir ce cap sera déterminant pour la paix et la stabilité régionales. Notre débat confirme la nécessité d'une approche globale dans le processus de paix au Soudan. La pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le Nord et le Sud par les parties soudanaises, avec le soutien actif de la communauté internationale, reste la base irremplaçable pour un règlement de la situation au Soudan. Les

récentes élections générales au Soudan ont marqué une étape importante dans l'application de cet accord.

Nous nous félicitons que les parties se soient entendues sur la mise en place d'un mécanisme bilatéral d'examen des différends, dans le cadre des préparatifs du référendum de janvier 2011. Le rôle de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) est d'aider les parties à aplanir leurs divergences sur les principaux éléments d'un règlement. À nos yeux, la communauté internationale doit en priorité aider à mettre en place les conditions propices à la tenue du référendum au Sud-Soudan et dans l'Abyei.

La situation au Sud-Soudan suscite l'inquiétude, en raison des graves problèmes de sécurité et de la crise humanitaire qui y règnent. Près de 40 % de la population nécessite une aide alimentaire, et près d'un million et demi de personnes sont menacées par la famine. Dans ce contexte, la MINUS doit poursuivre sa stratégie de protection des civils, notamment la multiplication des patrouilles dans les zones problématiques du Sud-Soudan. Le suivi du processus de désarmement de la population civile est une autre de ses tâches, de même que l'aide à la mise sur pied de mécanismes locaux de règlement des différends tribaux. Mais, bien évidemment, il incombe au premier chef aux autorités sud-soudanaises de régler la situation.

La seule manière viable de régler la question du Darfour reste que les parties concluent les accords politiques indispensables. La tâche la plus urgente est de mettre en place un régime solide au Darfour pour mettre fin aux activités armées et de créer un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu.

Le processus de négociation entre le Gouvernement et les groupes rebelles n'enregistre que des progrès sporadiques. La communauté internationale doit appuyer la position du Gouvernement soudanais, pour dégager rapidement un accord général sur le règlement du conflit au Darfour, et elle doit exhorter les chefs des groupes rebelles à reprendre le dialogue politique, et ce, sans conditions préalables. Pour nous, la stratégie adoptée par les groupes rebelles qui recourent à diverses excuses pour bloquer le processus de négociation au Darfour, placé sous l'égide du Médiateur en chef conjoint aidé du Qatar, est inacceptable. La communauté internationale doit condamner les activités destructrices des groupes armés au Darfour qui se traduisent, entre autres, par le refus des rebelles de donner aux agents de la paix de

l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et aux organisations humanitaires accès aux territoires sous leur contrôle et par leur tentative d'étendre ces zones. Nous nous félicitons vivement des activités menées par la MINUAD et de son important rôle de stabilisation.

Le règlement du conflit au Darfour est encouragé par la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad, qu'il convient de consolider et d'appuyer. Cela est dans l'intérêt de toute la région.

La période à venir déterminera l'avenir du Soudan. La tâche consistant à renforcer l'intérêt pour l'unité de la population du Sud-Soudan reste une priorité. Nous jugeons inacceptables toutes les tentatives extérieures d'imposer aux parties des solutions toutes faites sur le statut futur du Soudan. Cette décision capitale revient exclusivement aux Soudanais.

Il est indispensable de veiller à ce que la communauté internationale suive une stratégie cohérente pour régler les problèmes soudanais. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions progresser vers un règlement. Le processus de paix soudanais doit se fonder sur un dialogue constructif et équilibré entre la communauté internationale et le gouvernement de ce pays, en respectant les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale.

M. Araud (France) : Monsieur le Président, au nom de la France, je vous remercie, ainsi que le Royaume-Uni, d'avoir permis la tenue de cette réunion de réflexion sur le Soudan et d'avoir réuni à cette occasion le Président Mbeki, M. Menkerios, M. Gambari et M. Bassolé, que je veux également remercier d'être parmi nous aujourd'hui.

Tous les intervenants précédents l'ont dit, la période qui s'ouvre constitue un moment crucial pour le Soudan et pour les Soudanais. Dans ce contexte, il nous faut d'abord être unis. Être unis, cela signifie que tous les acteurs de la communauté internationale doivent travailler ensemble – en premier lieu, naturellement, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Grâce au forum conjoint créé lors de la rencontre d'Addis-Abeba le 8 mai dernier entre l'ONU et l'Union africaine, une coordination structurée et régulière sur l'ensemble des problématiques soudanaises sera désormais possible entre les deux organisations, notamment sur la question du référendum. Il conviendra d'en tirer profit,

conformément aux principes fixés par la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité.

Être unis, cela signifie aussi assurer la cohérence de l'action des représentants de la communauté internationale. Comme le souligne le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, on ne peut en effet isoler les conflits au Soudan les uns des autres, ils sont tous interconnectés.

Il nous faut ensuite être vigilants. Alors que la période de mise en œuvre de l'Accord de paix global touche à sa fin, il nous faut veiller, conformément à la résolution 1919 (2010), à ce que toutes les étapes qui doivent conduire à la tenue du référendum d'autodétermination, en janvier prochain, puissent être réalisées. Le Gouvernement soudanais doit, en premier lieu, mettre en œuvre ses engagements. Dans l'immédiat, il est donc indispensable que les commissions référendaires, centrales pour l'organisation des consultations de janvier prochain, soient mises en place. La France et l'Union européenne se tiennent d'ores et déjà prêtes à apporter un soutien technique et financier pour l'organisation du référendum. Le déploiement d'observateurs de l'Union européenne pourra par ailleurs contribuer à la transparence du processus.

Dans la perspective du référendum, les parties devront en outre accomplir des progrès significatifs dans le règlement des questions post-référendaires en suspens. Il s'agit notamment, on l'a déjà dit, de la démarcation de la frontière, de la clarification des modalités de partage des richesses et des questions de citoyenneté. Repousser ces questions à plus tard remettrait en cause la crédibilité du référendum.

L'ONU devra accompagner ce processus en appuyant l'organisation logistique des échéances à venir, mais aussi en mettant à la disposition des parties son expertise. Nous attendons à cet égard du Secrétariat de l'ONU qu'il joue un rôle actif de soutien aux parties. Le Conseil de sécurité, dans les mois qui viennent, devra rester vigilant, étant donné l'importance des enjeux. La France demande donc que ce conseil bénéficie régulièrement d'exposés, de présentations sur l'avancée de la préparation du référendum.

Le soutien des Nations Unies devra bien sûr se poursuivre après le scrutin, lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre la décision qui aura été prise par les Sud-Soudanais. C'est pourquoi nous avons d'ores et déjà demandé au Secrétariat de réfléchir aux modalités de la

présence des Nations Unies après la période intérimaire de l'Accord global. Cette question a déjà été soulevée à juste titre par mon collègue gabonais.

Outre cet accompagnement politique, l'ONU devra veiller à la situation humanitaire au Soudan. Nous devons notamment examiner comment, étant donné l'aggravation annoncée de la situation humanitaire, la communauté internationale pourrait renforcer son appui au développement du Sud-Soudan. Le Conseil pourrait se pencher sur cette question dans les semaines qui viennent.

S'agissant du Darfour maintenant, il est impératif que toutes les parties participent de bonne foi aux négociations conduites par le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, et par l'État du Qatar. Nous encourageons l'Union africaine à poursuivre ses efforts pour poursuivre ce processus politique.

Une première étape avait été franchie par le Mouvement pour la justice et l'égalité et par le Mouvement pour la libération et la justice avec la signature d'accords-cadres avec le Gouvernement soudanais. Ces accords doivent être mis en œuvre au plus vite, et le Mouvement pour la libération du Soudan, dans toutes ses composantes, doit rejoindre le processus. Il n'est pas acceptable que ce mouvement se tienne à l'écart des efforts de paix.

Sur le terrain, nous ne devons pas accepter que la libre circulation de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) soit entravée par les autorités soudanaises et les groupes rebelles. Ces missions doivent pouvoir assurer la protection des populations civiles et faciliter la délivrance de l'aide humanitaire partout, sans exception. À cet égard, nous sommes préoccupés par la question de l'accès de l'aide humanitaire aux camps au Darfour, et nous aimerions avoir des précisions sur ce point et sur l'action de la MINUAD pour y remédier.

Enfin, nous devons promouvoir la justice au Soudan. Nous avons récemment reçu M. Moreno-Ocampo, Procureur de la Cour pénale internationale. Son exposé était accablant (voir S/PV.6336). On ne peut espérer la paix et la stabilité sans la justice et sans la lutte contre l'impunité. La France soutient la justice pénale internationale, et nous tenons à rappeler l'obligation du Soudan de coopérer, conformément à la résolution 1593 (2005). Nous sommes à cet égard préoccupés par le rapport qui vient d'être communiqué au Conseil de sécurité par la Cour, soulignant l'absence

de coopération de la part du Soudan (voir S/2010/265). Nous devons donner suite à cette communication. Nous ne pouvons rester silencieux. L'action de la justice pénale internationale, qui traite des crimes les plus graves, doit par ailleurs aller de pair avec un renforcement du système judiciaire soudanais, qui doit lui aussi s'engager résolument dans la lutte contre l'impunité, ainsi qu'avec le développement des mécanismes de réconciliation locaux.

Pour conclure, je voudrais redire que la France est prête à participer aux efforts collectifs qui doivent être entrepris pour que les échéances à venir au Soudan soient l'occasion de renforcer la stabilité de la région et de mettre fin aux souffrances des populations, qui n'ont que trop duré.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier S. E. M. Thabo Mbeki, Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Darfour, de son exposé et du travail fort louable accompli par le Groupe. Je remercie également M. Gambari, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD); M. Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS); et M. Bassolé, Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU, de leur excellent travail et de leurs exposés sur la situation au Soudan.

L'Ouganda salue les progrès effectués en vue d'instaurer la paix et la stabilité au Soudan. Les élections nationales qui ont eu lieu récemment, la mise en œuvre de l'Accord de paix global actuellement en cours et les efforts déployés pour régler le conflit au Darfour grâce au processus de paix de Doha sont des évolutions importantes. Nous saluons le bon travail accompli par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et nous nous félicitons des progrès enregistrés grâce à l'adoption d'une stratégie largement consultative et sans exclusive. Nous félicitons également la MINUAD et la MINUS, respectivement dirigées par M. Gambari et M. Menkerios, des contributions qu'elles apportent au règlement des problèmes au Soudan.

Ma délégation accueille avec satisfaction le fait que le Gouvernement soudanais se soit engagé à travailler en coopération avec le Groupe sur toutes les mesures à prendre pour promouvoir la paix, la justice et la réconciliation. Par ailleurs, nous nous félicitons que le Gouvernement ait promis d'accepter un

mécanisme de mise en œuvre et de contrôle conjoint pour le Darfour et l'Accord de paix global.

Tout en saluant les progrès accomplis, nous devons reconnaître que le Soudan entre dans une phase cruciale. Il reste d'importants problèmes à régler pour garantir le rétablissement de la paix au Darfour, la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global et la signature des arrangements qui devront suivre le référendum. Nous sommes préoccupés par la récente multiplication des actes de violence au Darfour. Nous appelons les parties à respecter le cessez-le-feu et à s'engager à œuvrer au règlement pacifique du conflit dans le cadre du processus de paix de Doha.

Il importe de garantir la mise en œuvre totale et rapide de l'Accord de paix global. Nous appelons le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) à respecter le calendrier fixé pour les tâches restantes. La tenue des récentes élections nationales, malgré leurs imperfections, atteste des progrès effectués vers la transformation démocratique du Soudan.

Étant donné qu'aux termes de l'Accord de paix global, le référendum dans le Sud-Soudan doit avoir lieu d'ici au 9 janvier 2011, il est urgent d'accélérer la création et la mise en service de la Commission référendaire et la délimitation de la frontière Nord-Sud et de la frontière de l'Abyei. Il est donc crucial que l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale fournissent un appui plus solide pour mener à bien les tâches restantes. Cela signifie entre autres que la MINUS devra fournir un appui technique et logistique à la Commission référendaire pour garantir que le référendum ait lieu à la date prévue et soit libre, régulier, transparent et crédible.

Enfin, il incombe aux dirigeants du Parti du Congrès national et du MPLS, en tant que parties à l'Accord de paix global, de continuer à faire preuve de bonne volonté politique et à œuvrer à la mise en œuvre totale et rapide de l'Accord de paix global.

L'Ouganda approuve le contenu de la déclaration à la presse que fera le Président du Conseil et qui a été préparée par la délégation du Royaume-Uni.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président Mbeki, l'Ambassadeur Gambari, M. Menkerios et M. Bassolé de leurs exposés très utiles de ce matin sur la situation au Soudan. Ils

nous ont non seulement apporté des informations utiles, mais également fourni une vue d'ensemble de l'imbrication des défis auxquels le pays sera confronté. Je salue l'action qu'ils ont menée à titre individuel et collectif au Soudan. Le Conseil est désormais mieux renseigné sur ce qu'il faut faire, en particulier au cours des 12 prochains mois.

Le moment est décisif pour le Soudan. Les élections d'avril étant terminées, le processus visant à établir une gouvernance inclusive, en commençant par la formation d'un Gouvernement d'unité nationale, doit s'accélérer pour que les nobles promesses qui ont été faites deviennent réalité. Il importe donc que le Gouvernement soudanais et tous les dirigeants politiques progressent dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Le dialogue, plutôt que la force, est essentiel pour régler les problèmes du Soudan. Nous demandons donc à toutes les parties de s'associer à l'Accord de paix global et de réaffirmer leur attachement à cet accord.

Le référendum de 2011 est le pilier central de l'Accord de paix global. Son organisation et ses résultats auront des conséquences d'une portée considérable. Il importe donc que les préparatifs du référendum soient inclusifs, transparents, minutieux et tournés vers l'avenir. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit appuyer les processus de préparation du référendum. À cet égard, il faut accorder l'attention qu'il se doit aux problèmes de sécurité au Soudan mentionnés aussi bien par M. Menkerios que par l'Ambassadeur Gambari. Aussi bien le Gouvernement soudanais que l'Union africaine ne peuvent à eux seuls satisfaire les besoins du Soudan en matière de sécurité. Il faudra déployer des efforts à l'échelle mondiale pour faire face à cette situation. Le Conseil de sécurité, à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a un rôle clef à jouer.

Appuyer le processus de paix de Doha et tout progrès réalisé dans le cadre de ces processus sera extrêmement utile pour stabiliser le Soudan, et plus particulièrement le Darfour. La méfiance profonde qui marque les rapports entre les parties fait obstacle au progrès. Nous demandons donc aux parties de s'impliquer véritablement et de manière constructive dans le processus de paix.

La présence continue des Nations Unies grâce à la Mission des Nations Unies au Soudan et à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au

Darfour est un complément nécessaire au processus de paix. Il importe toutefois que l'ONU combine ses efforts dans le domaine de la paix et de la sécurité avec une importante aide au développement au Darfour. Les véritables dividendes de la paix ne se feront sentir que lorsque le relèvement, la reconstruction et le développement auront lieu simultanément. Sans cela, l'objectif d'intégration des personnes déplacées qui retournent volontairement dans leurs foyers restera illusoire.

Pour l'ONU, la réussite au Soudan dépendra de la prévisibilité, de la durabilité et de la souplesse du financement. Cette question a été fort bien présentée dans le rapport Prodi (voir A/63/666) et des mesures doivent être prises sur la base de ce rapport. Il est tout aussi important d'aller au-delà du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour appuyer les capacités de maintien de la paix de l'Union africaine. L'Union africaine n'a pas les capacités nécessaires pour mener, seule, l'ensemble des activités relatives à l'alerte rapide, à la prévention des conflits, au règlement des conflits et à la reconstruction après un conflit dans les zones de conflit qui parsèment toute l'Afrique. J'espère que les consultations d'aujourd'hui permettront d'aller dans cette direction.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à tous les dignitaires – le Président Mbeki, M. Gambari, M. Menkerios et M. Bassolé – qui ont présenté un exposé au Conseil aujourd'hui. Nous rendons hommage à leur travail acharné et les remercions d'avoir fait part au Conseil de leurs observations fort utiles et de leurs recommandations.

Le Soudan se trouve à la croisée des chemins, non seulement d'un point de vue géographique, mais aussi d'un point de vue politique. Les événements qui auront lieu dans les mois à venir auront des conséquences d'une portée considérable. L'ONU et la communauté internationale ont beaucoup investi pour instaurer la paix au Soudan, et cet effort a amplement porté ses fruits. Des progrès importants ont été réalisés pour ce qui est de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, et plusieurs objectifs clés tels que la décision d'Abyei et les récentes élections nationales et présidentielles ont été atteints. Le Soudan et le Tchad ont normalisé leurs relations et, au Darfour, un processus politique assorti de mécanismes spécifiques pour régler les questions en suspens a été mis en place.

En dépit de tous ces efforts qui vont dans la bonne direction, il est évident qu'au Darfour comme au Sud-Soudan, la situation reste instable et précaire. Des affrontements armés et un climat de violence perpétuent l'insécurité, ce qui conduit à des déplacements et à la criminalité. Il reste encore beaucoup à faire pour stabiliser la situation en matière de sécurité.

La Turquie est attachée à la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan. D'une part, la Turquie a apporté depuis le début un soutien sans réserve à l'Accord de paix global. Dans les prochains mois, la classe politique soudanaise et le Conseil s'attacheront tout particulièrement à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global et à la mise en place des dispositions post-référendaires. Dans ce contexte, nous pensons que l'ONU continuera de jouer un rôle clef non seulement en aidant à instaurer une confiance mutuelle entre les parties, mais aussi en les aidant pendant leurs négociations et en fournissant un appui, si on le lui demande, pour les référendums et les processus de consultation populaire. La poursuite de la présence des Nations Unies après les référendums sera également essentielle pour aider le Soudan à aller de l'avant.

D'autre part, bien que l'on ne puisse pas les comparer, il est clair que la mise en œuvre de l'Accord de paix global et les efforts de paix au Darfour sont des processus distincts mais indissociables. Une impasse dans l'un des processus constitue toujours un obstacle pour l'autre. Par conséquent, bien qu'aucun lien direct n'ait été établi, il ne faut épargner aucun effort pour établir une relation positive et complémentaire entre l'Accord de paix global et le processus de paix de Doha.

Pour ce qui est du Darfour, le processus de Doha est essentiel car on ne saurait de façon réaliste instaurer la paix en l'absence d'un règlement politique global. La communauté internationale doit faire pression sur les groupes rebelles pour qu'ils participent de manière constructive au processus de Doha. On ne doit pas leur permettre de gagner du temps en misant sur un possible échec de l'Accord de paix global. Il serait utile d'affirmer clairement aux groupes rebelles que le processus de paix de Doha n'est pas à durée non limitée et qu'il n'y a pas d'autre option que les pourparlers de paix.

Pour ce qui est de l'Accord de paix global et du processus de Doha, il est également essentiel de veiller

à ce que, parallèlement aux mesures de confiance, des mesures incitatives idoines demeurent en place. À Doha, les parties devront pouvoir identifier des situations gagnant-gagnant où leurs doléances légitimes et leurs attentes raisonnables sont prises en compte dans le cadre de solutions de compromis claires et justes. Dans le contexte de l'Accord de paix global, les deux parties doivent comprendre qu'indépendamment du résultat des référendums et des consultations populaires, elles sont obligées de vivre ensemble. Cette interdépendance est une réalité qui a été remise en cause par des interprétations simplistes de l'Accord de paix global. Il est contreproductif de préjuger du résultat du référendum dans le Sud. Les deux parties doivent pouvoir présenter leurs arguments, tel que cela est prévu dans l'Accord de paix global. Dans le même ordre d'idées, il faut réaffirmer clairement que le référendum dans le Sud n'a pas un caractère définitif, mais partie d'un processus plus large qu'il faut gérer avec grand soin.

À cet égard, comme mon collègue britannique l'a mentionné, l'impulsion donnée par le Conseil s'inscrit dans un contexte stratégique et nous devons veiller à ce que les activités menées par l'ONU au Soudan ne soient en aucune façon perçues comme préjugant du résultat du référendum.

Entre-temps, qu'elles soient assurées par l'ONU, le Gouvernement soudanais ou le Gouvernement du Sud-Soudan, la protection des civils et l'aide humanitaire doivent être la priorité absolue. Pour faire avancer le processus, il sera également essentiel de continuer à cultiver la prise en main nationale, notamment au niveau local, des problèmes à résoudre, puisque, en définitive, que ce soit pour le Darfour ou pour l'Accord de paix global, les solutions véritables aux problèmes rencontrés ne peuvent venir que par des Soudanais eux-mêmes.

Enfin, il importera de tenir véritablement compte des nombreuses dynamiques régionales en jeu. Réussir à intégrer les dimensions régionales et à répondre aux préoccupations, des États voisins ou d'organisations telles que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, dans les solutions envisagées au Soudan contribuera à prévenir l'apparition de problèmes importants plus tard dans le processus. À cet égard, la Turquie continue de croire que le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour est, tout entier, d'une extrême importance. Ce rapport, notamment ses conclusions et ses recommandations, sert de référence à toutes les

parties au conflit au Soudan. Sur la base du rapport, il sera essentiel que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine continue de jouer un rôle de chef de file actif pour garantir la paix et la stabilité au Soudan.

Je terminerai en faisant remarquer que l'Accord global de paix a été appuyé par la communauté internationale, parce qu'il a ramené la paix au Soudan. Le véritable test pour l'Accord de paix global et pour les parties sera de savoir non pas si le référendum débouche sur un résultat précis mais si la paix peut être durable. Cela, bien évidemment, dépendra pour une large part des choix qu'effectueront les parties. Ces choix façonneront également la manière dont la communauté internationale réagira à l'évolution de la situation en 2011.

L'ONU et le Conseil de sécurité, de concert avec la communauté internationale, doivent veiller à ce que les choix faits aujourd'hui privilégient la paix, la stabilité, l'harmonie et la prospérité par le biais du compromis, du respect et de la compréhension mutuels. Le Conseil et la communauté internationale doivent veiller à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global tout en faisant preuve de sagesse politique, de prévoyance et de souplesse quand l'intérêt général l'exige. Le but est en fin de compte de fournir un cadre permettant de garantir sur le long terme la coexistence pacifique entre le Nord et le Sud, selon la forme et le format qui répondront le mieux aux aspirations du peuple soudanais.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président Mbeki, M. Menkerios, M. Gambari et M. Bassolé de leurs exposés très éclairants. Il s'agit là d'une occasion rare et précieuse pour le Conseil d'entendre des exposés de la part des quatre principaux acteurs qui œuvrent ensemble pour la paix au Soudan. Les exposés d'aujourd'hui montrent clairement que chaque intervenant, dans la limite de son mandat et de ses compétences, contribue grandement et de manière complémentaire à l'instauration de la paix et de la sécurité au Soudan et dans l'ensemble de la région. Je saisis cette occasion pour saluer leur travail inestimable et celui qu'effectue sur le terrain tout le personnel des Nations Unies, et ce, dans des conditions difficiles.

Les parties soudanaises concernées ont fait des efforts considérables pour mettre en œuvre l'Accord de paix global depuis 2005, malgré les nombreuses difficultés qu'elles ont rencontrées. Le Japon tient à

féliciter toutes les parties soudanaises et les entités internationales concernées. La nomination des membres de la Commission du référendum au Sud-Soudan est une illustration de ces efforts. Le principal vecteur de la paix au Soudan doit être le peuple soudanais lui-même. L'ONU, l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble doivent jouer un rôle d'appui aux efforts nationaux consentis par le peuple soudanais.

Le référendum qui doit avoir lieu en janvier prochain sera le point culminant de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, et nous devons tout mettre en œuvre pour qu'il soit couronné de succès. Nous appuyons également l'accord auquel sont parvenues les parties à l'Accord de paix global et nous les encourageons à entamer des discussions sur les arrangements qui devront suivre le référendum. Nous espérons sincèrement que le Président Mbeki jouera un rôle de médiation entre les parties, si elles expriment le souhait et la nécessité. Nous faisons confiance à sa sagesse et à ses compétences.

Il est de la plus haute importance que les parties concernées acceptent et respectent l'issue du référendum, indépendamment du résultat, et nous exhortons les parties à l'Accord de paix global et la communauté internationale à maintenir et à promouvoir des relations constructives. Fort de ce principe, je voudrais encourager les pays voisins du Soudan, ainsi que l'Union africaine en particulier, à apporter leur soutien au peuple soudanais au nom de la stabilité de ce pays.

Il importe aussi de commencer à examiner, en étroite coordination avec les parties concernées, le rôle futur de l'ONU. Il faut promouvoir la confiance entre le Nord et le Sud au service de leurs intérêts mutuels. Ce faisant, il importe au plus haut point de se pencher sur les questions, soulignées par les parties à l'Accord de paix global, de la sécurité le long de la frontière Nord-Sud, du pétrole et des oléoducs, de la citoyenneté et de la liberté de déplacement. Un cadre doit être mis en place pour permettre aux populations frontalières de débattre ouvertement des problèmes communs et promouvoir un dialogue régulier. Le Japon accorde une priorité particulière au développement des ressources humaines au Nord et au Sud grâce à la formation et à la création d'emplois. Nous exhortons la communauté internationale à accélérer ses efforts pour apporter un appui dans ce domaine.

Tout le monde s'accorde sur l'importance de réaliser une paix globale au Darfour. La reprise du processus de paix de Doha, grâce aux efforts de M. Bassolé et du Ministre qatarien des affaires étrangères, M. Al-Mahmoud, est bienvenue. Je tiens à me faire l'écho de l'appel qu'il a lancé à toutes les parties – le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), le Mouvement de libération du peuple soudanais et d'autres – pour qu'elles participent activement à ce processus. Le dialogue doit également se poursuivre avec le groupe de M. Minnawi au sujet de la signature d'un accord de paix avec le Gouvernement. Je suis convaincu que M. Gambari fera de son mieux pour encourager au niveau des communautés le dialogue en faveur de la paix.

Nous sommes gravement préoccupés par la détérioration de la situation en matière de sécurité au Darfour. Le MJE intensifie ses opérations militaires offensives et il étend sa zone d'activités au-delà du Darfour. Cette situation est, entre autres, le résultat de la prolifération des armes de petit calibre au Darfour et au Sud-Soudan. Nous devons agir maintenant pour faire respecter l'embargo et les autres mesures de sanction en encourageant la mobilisation et en travaillant avec les organisations de la société civile. La stabilité future au Soudan dépend de l'instauration d'une paix durable au Darfour et de relations constructives entre le Nord et le Sud. Chacun des représentants présents ici aujourd'hui joue un rôle important pour réaliser l'objectif commun de parvenir à la paix, à la sécurité et au développement du Soudan. Il est essentiel qu'ils coordonnent leurs actions et qu'ils coopèrent étroitement.

Je tiens enfin à réaffirmer le ferme attachement du Japon à la paix durable et à la prospérité au Soudan.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président Thabo Mbeki. Le Brésil salue son rôle de chef de file et l'excellent travail accompli par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Je remercie les Représentants spéciaux, M. Ibrahim Gambari et M. Haile Menkerios, et le Médiateur en chef conjoint, M. Djibril Bassolé, de leurs déclarations. Surtout, nous les félicitons de leur travail inestimable.

La présente séance illustre et consolide la stratégie intégrée relativement nouvelle que l'ONU a adoptée concernant les questions soudanaises. Cette

stratégie est en fait indispensable, puisque les différentes crises au Soudan ne sont que les diverses manifestations des tensions politiques, économiques et culturelles qui existent entre le centre et la périphérie au Soudan. La séance d'information d'aujourd'hui souligne également le partenariat fructueux entre l'ONU et l'Union africaine, un partenariat qui combine l'autorité que la Charte confère au Conseil de sécurité et la vaste connaissance qu'a l'Union africaine du contexte politique et culturel des conflits africains, ainsi que la détermination des Africains à jouer un rôle actif et constructif dans le règlement de ces conflits. Au Soudan, en particulier, ce partenariat est indispensable compte tenu des répercussions que la situation dans ce pays a non seulement sur ses voisins les plus proches mais aussi sur l'ensemble du continent.

La présente séance illustre également la volonté du Conseil de sécurité de devancer les événements et de mettre en œuvre une véritable diplomatie préventive. Ma délégation encourage le Conseil à adopter la même méthode pour d'autres questions inscrites à son ordre du jour, pour lesquelles une démarche prospective similaire s'impose.

Je voudrais faire de brèves observations sur quelques aspects de la question à l'examen. Sur le Soudan dans son ensemble, nous attachons une grande importance à la coordination des efforts des différents acteurs internationaux concernés. Pour être pleinement efficace, l'action internationale doit non seulement traiter la question du Soudan de manière globale mais également faire en sorte que les organisations multilatérales et régionales, les missions de maintien de la paix, les équipes de médiation, les envoyés spéciaux, les donateurs et les autres parties prenantes suivent la même direction et s'entraident. À cette fin, nous devons nous appuyer sur des mécanismes de coordination appropriés.

La bonne coordination de l'appui apporté par la communauté internationale a été décisive dans le succès des négociations qui ont conduit à l'adoption de l'Accord de paix global. La pleine mise en œuvre de cet accord nécessitera également la même communauté de vues, notamment pour aider les parties à surmonter leurs différences et leur méfiance réciproque. Cela est déterminant pour les aider non seulement à prendre les décisions difficiles qui les attendent mais aussi à établir des relations constructives et fondées sur la coopération après le référendum. Les réunions tenues à Addis-Abeba début mai, en particulier les consultations

du 8 mai, constituent des avancées dans la bonne direction. La difficulté est maintenant de s'assurer que ces initiatives poursuivent un objectif précis, soient efficaces et fassent l'objet d'un suivi approprié.

Un autre élément extrêmement important consiste à s'assurer que les référendums soient non seulement réguliers et crédibles mais également perçus comme tels par les parties et par la population. À cet effet, aucun effort ne doit être ménagé pour procéder aux préparatifs qui s'imposent. L'Organisation des Nations Unies doit être prête à répondre, à leur demande, à tous les besoins des parties, y compris s'agissant de définir les modalités relatives à la tenue des référendums et des consultations populaires.

Une assistance doit aussi être fournie, sur la demande des parties, pour parvenir plus facilement à un accord sur le partage des richesses, le partage du pouvoir, les droits de citoyenneté, les frontières et la devise, entre autres questions sensibles, indépendamment du résultat du référendum dans le Sud-Soudan. Il est inutile de préciser que cette assistance doit être pleinement conforme à l'Accord de paix global et ne doit en aucun cas préjuger ou influencer les résultats des référendums et des consultations populaires. La stricte impartialité de l'Organisation des Nations Unies constitue la condition politique *sine qua non* au succès de cette action nécessaire de diplomatie préventive.

Pour que les résultats du référendum au Sud-Soudan soient acceptés par le plus grand nombre et qu'ils soient mis en œuvre en temps voulu, il est également essentiel qu'un minimum de paix domine. À cette fin, il importe d'intensifier les efforts actuellement déployés pour faire face aux problèmes immédiats posés par l'insécurité alimentaire, les affrontements entre tribus et la fragilité des institutions chargées de la sécurité. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont un rôle particulièrement important à jouer dans ce domaine. Un minimum de stabilité sera également nécessaire au lendemain du référendum.

Cela signifie que la présence de l'ONU au Soudan s'imposera sans doute au-delà de la période de transition fixée par l'Accord de paix global afin de contribuer au maintien de la paix, de garantir la sécurité et de mettre en œuvre les résultats du référendum, quels qu'ils soient. Une telle présence devra largement s'appuyer sur les ressources humaines et matérielles dont la MINUS dispose actuellement.

Compte tenu des délais nécessaires pour que l'ONU mobilise et déploie des ressources sur le terrain, il importe que le Secrétariat élabore des plans d'intervention très solides et, le cas échéant, soumette aux États Membres, selon qu'il convient, une évaluation complète des besoins supplémentaires de la Mission. Le Conseil de sécurité doit également commencer à envisager le rôle que la Commission de consolidation de la paix pourrait jouer dans les deux cas de figure qui se présenteront, à savoir unité du pays ou sécession.

Je voudrais pour terminer dire quelques mots sur la situation au Darfour. Il est très important de parvenir à un accord de paix avant janvier 2011. Au cas où cela s'avérerait impossible, le respect d'un cessez-le-feu semble être le minimum requis. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Médiateur pour encourager une représentation unifiée de tous les groupes rebelles. L'application efficace de l'embargo sur les armes est également essentielle. Nous sommes également favorables aux mesures prises pour accroître la participation de la société civile darfourienne à la recherche de la paix. À cet égard, nous saluons l'annonce de la tenue d'une conférence Darfour-Darfour, faite lors de la visite effectuée la semaine dernière à Khartoum par le Président Mbeki. Ma délégation espère que les participants à cette conférence examineront les questions concernant la garantie de la représentation politique des groupes exclus des élections d'avril dernier.

La pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global et la cessation du conflit constituent des défis considérables. En parvenant à atteindre ces objectifs, nous contribuerons largement à garantir une paix durable et la stabilité à long terme sur l'ensemble du continent africain. Nous n'avons d'autre choix que de réussir.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine pour le Darfour, M. Thabo Mbeki; au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, M. Haile Menkerios; au Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Ibrahim Gambari; et au Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Djibril Bassolé. Je les remercie de leur présence aujourd'hui au Conseil et de leurs exposés. Je tiens à saluer les efforts inlassables qu'eux-mêmes et leurs équipes déploient. Cette présence de haut niveau illustre

clairement notre volonté commune d'œuvrer aux côtés du peuple soudanais pour faire face aux problèmes qu'il rencontre. La présente séance est également un symbole fort de la collaboration entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions le Royaume-Uni et le Liban pour cette initiative importante.

L'année 2010 est décisive pour le Soudan. À la signature de l'Accord de paix global, les deux parties se sont engagées à tout mettre en œuvre pour promouvoir l'unité. Aux termes de l'Accord de paix global, la population du Sud-Soudan peut opter pour l'unité ou pour la sécession dans le cadre d'un référendum prévu en janvier 2011. Nous attendons des parties qu'elles honorent leur engagement d'appliquer l'Accord de paix global, qui prévoit entre autres la tenue d'un référendum crédible et le respect de son résultat.

Il s'agira aussi d'un défi considérable pour l'Union africaine et, de manière complémentaire, pour l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Il importera qu'elles établissent et maintiennent de bonnes relations de travail avec les deux parties et que nous appuyions pleinement ces efforts.

Sans préjuger de son résultat, la communauté internationale doit, à l'approche de ce référendum, renforcer son appui et multiplier les efforts diplomatiques. Les enseignements tirés du processus électoral doivent être appliqués. Les parties doivent régler les questions en suspens concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global, notamment la préparation des deux référendums et des consultations populaires, la région de l'Abyie, le partage des richesses et des ressources pétrolières ainsi que la délimitation des frontières. La planification des interventions en cas d'urgence devra aussi logiquement envisager la possibilité d'un vote pour l'indépendance du Sud-Soudan et devra appuyer la bonne gouvernance dans tous les cas de figure possibles.

Nous devons nous employer à prévenir un conflit, à protéger les vies et à assurer la stabilité régionale. La protection et la sécurité des civils doivent être pleinement garanties en toutes circonstances. Sur ce point, l'appui de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) est important et j'apprécie les propos prononcés aujourd'hui par le Représentant spécial, M. Menkerios, concernant les efforts déployés par la

MINUS pour mettre au point une stratégie de protection à l'échelle de la Mission.

L'Autriche est préoccupée par la récente recrudescence de la violence dans le Sud-Soudan. Bien qu'il incombe principalement au Gouvernement sud-soudanais de contenir cette violence et de freiner la prolifération des armes, la communauté internationale doit accroître son appui, notamment par une réforme véritable du secteur de la sécurité.

Bien que l'application de l'Accord de paix global et la préparation du référendum et de la période qui le suivra soient extrêmement urgentes, nous ne devons pas oublier de coordonner dans le même temps les initiatives visant à régler le conflit au Darfour. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'amélioration des relations entre le Soudan et le Tchad. Cependant, la situation en matière de sécurité s'est récemment détériorée au Darfour, comme l'ont dit de précédents orateurs, puisque mai a été le mois le plus meurtrier enregistré depuis la création de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUD). Les récents affrontements entre les rebelles et les forces gouvernementales ont relégué au second plan les progrès réalisés dans les pourparlers de paix pour le Darfour tenus à Doha. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de tout acte d'hostilité et à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le règlement de la crise du Darfour ne peut être qu'une solution pacifique, et toutes les parties doivent rejoindre le processus de paix.

Nous appuyons avec force les efforts du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Djibril Bassolé, et du Représentant spécial conjoint pour l'Union africaine et la MINUAD, M. Ibrahim Gambari. En même temps, la communauté internationale ne peut pas attendre la conclusion d'un accord de paix à Doha pour prendre des mesures afin de stabiliser et d'améliorer les conditions de vie de la population du Darfour. Nous devons parvenir à un consensus sur la façon d'aller de l'avant en adoptant une approche qui complète sur le terrain les efforts déployés à Doha afin d'améliorer la sécurité et de stabiliser les communautés en leur offrant un véritable développement. Il doit y avoir une transition des secours d'urgence à un relèvement rapide. Nous devons trouver des solutions durables, et l'Autriche est favorable à un rôle de la MINUAD en la matière.

Nous ne devons pas oublier non plus les réfugiés soudanais du Tchad. Il faut examiner les différentes options possibles pour leur retour volontaire et sans danger et ils doivent avoir un enjeu dans le processus de paix. En raison de la faiblesse de l'état de droit et des institutions de défense des droits de l'homme, la protection des civils est des plus insuffisantes. Il n'est toujours pas remédié au problème de la violence contre les civils, les femmes en particulier, et ses auteurs restent impunis. Le Gouvernement soudanais doit régler ces problèmes de toute urgence et ce, d'une manière globale et efficace. Les attaques continues et les obstacles opposés aux déplacements et aux activités de la MINUAD, de même que les attaques et les enlèvements qui ciblent les civils, pourraient être des sujets de préoccupations, et le Gouvernement soudanais doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la sécurité au Darfour et mettre fin à la culture de l'impunité.

Tout processus de paix durable doit également examiner la question de la justice et de la responsabilité et des réparations aux victimes de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Nous appuyons sans réserve les activités menées par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Darfour, sous la direction du Président Mbeki, pour réaliser cet objectif, ainsi que son rôle dans le processus de démocratisation du Soudan. Nous appuyons en particulier la recommandation faite par le Groupe visant à assurer le respect du principe de responsabilité vis-à-vis des atteintes passées aux droits de l'homme afin de garantir un avenir pacifique au Soudan. Nous encourageons le Gouvernement soudanais à mettre en œuvre les recommandations du Groupe dirigé par le Président Mbeki, en particulier dans le secteur de la justice.

L'Autriche a noté avec préoccupation la décision de la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) en date du 25 mai 2010, et a pris note de l'exposé que le Procureur Moreno-Ocampo a fait au Conseil sur cette question vendredi dernier (voir S/PV.6336). Nous tenons à insister sur la nécessité pour le Gouvernement soudanais et pour toutes les autres parties au conflit au Darfour de coopérer pleinement avec la CPI. La communauté internationale, de concert avec le Gouvernement soudanais, doit continuer à œuvrer à la promotion du respect des droits de l'homme et de la démocratie dans l'ensemble du pays.

Mon pays est convaincu que la quête de la paix et l'instauration de la justice sont des processus qui se renforcent mutuellement. Il est vrai que, en fin de compte, c'est dans un climat de paix que la justice peut le mieux s'épanouir, mais en même temps, il est clair que sans justice, il ne saurait y avoir de paix durable.

Ma délégation remercie le Royaume-Uni pour le projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à S. E. le Président Mbeki, Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan; à M. Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général; à M. Gambari, Représentant spécial conjoint; et à M. Bassolé, Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, et à les remercier pour leurs exposés très instructifs.

L'Accord de paix global, qui est fondamental et indispensable à la paix et à la stabilité au Soudan, a atteint un stade critique. Dans un peu plus de six mois à peine, des référendums détermineront la forme que prendra le Soudan. Je tiens à réitérer l'appui de la Bosnie-Herzégovine à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global.

La Bosnie-Herzégovine note avec satisfaction les progrès réalisés par les parties à l'Accord de paix global sur un certain nombre de questions, y compris l'adoption d'une législation connexe. Il est de la plus haute importance que les parties à l'Accord de paix global coopèrent dans un esprit constructif afin de régler les questions en souffrance relatives à la mise en œuvre dudit accord. Il faut accorder la priorité à la démarcation des frontières, à l'instauration de conditions propices à la tenue pacifique de référendums et aux dispositions post-référendaires.

Le niveau de coopération entre le Gouvernement soudanais et le Gouvernement du Sud-Soudan au cours des périodes précédant et suivant les référendums déterminera le sort non seulement du Soudan mais de toute la région. Nous espérons que les parties à l'Accord de paix global régleront l'ensemble des questions en suspens dans un climat de paix et d'amitié pour le bien de leurs peuples.

Il faut indiquer clairement qu'aucune des solutions ne fera de perdants. Si l'unité l'emporte, il faudra mettre en place un système équitable de partage du pouvoir. D'une part, il faudra respecter la diversité

et l'égalité de toutes les régions, y compris le Darfour. D'autre part, si le choix fait est celui de l'indépendance, les deux camps devront se rallier aux valeurs et aux principes de relations d'amitié et de bonne coopération.

Le Soudan est un bon exemple de la coopération étroite entre l'ONU et l'Union africaine. La symbiose d'une organisation universelle et d'une organisation régionale, et leur collaboration au Darfour par le biais de leur mission hybride, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), ont non seulement permis d'améliorer la situation sur le terrain, mais ont renforcé l'espoir et préparé également la voie à la paix. Les leçons tirées de cette entreprise conjointe permettront de trouver des solutions à d'autres conflits et à d'autres crises en Afrique.

Il faut trouver une solution équitable pour la population du Darfour qui souffre depuis trop longtemps. Une solution durable doit inclure la participation sur un pied d'égalité de la population du Darfour aux processus de prise de décisions et à la création de conditions qui empêcheront la marginalisation du Darfour et de sa population. Une partie importante de la population dans les régions touchées et des personnes déplacées n'a pas pris part aux élections tenues en avril. Face à ce problème, le Gouvernement soudanais doit trouver un moyen de veiller à ce que leurs voix soient intégrées dans le processus politique.

La Bosnie-Herzégovine appuie le processus politique et les efforts de médiation de Doha. Il est indispensable que le processus de paix de Doha se déroule selon l'échéancier de l'Accord de paix global. Comme les parties ont laissé passer l'occasion de conclure les pourparlers de paix avant les élections, il est désormais devenu essentiel d'achever un accord de paix global pour le Darfour le plus rapidement possible afin de faire en sorte que ses dispositions soient mises en œuvre avant le référendum. Nous appelons toutes les parties à s'engager dans un débat constructif en vue de parvenir à un accord de paix définitif et de mettre fin au conflit au Darfour.

Nous saluons le Groupe de haut niveau de l'Union africaine, ainsi que les efforts qu'il déploie pour mettre au jour les causes profondes du conflit au Darfour, ainsi que ses excellentes recommandations pour son règlement. Les conclusions du Groupe ont également permis de manière non négligeable de mieux comprendre l'ensemble de la situation au Soudan.

À ce stade crucial, quel que soit le futur statut du Sud-Soudan, il est indispensable d'accorder la priorité au renforcement des capacités de ses autorités afin d'assurer la sécurité de la population et de lui fournir des services de base. Seul un Sud-Soudan viable et doté de structures locales solides pourra contribuer à la paix et à la stabilité dans la région.

La Bosnie-Herzégovine se félicite de l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan et de leur influence positive sur le processus de paix de Doha. Leur coopération le long de la frontière a eu un impact positif sur les conditions de sécurité sur le terrain. Il y aura toujours un lien entre la situation au Soudan et la paix et la stabilité dans la région. Le peuple du Soudan réglera ses propres problèmes, mais un climat favorable dans la région facilitera également une évolution positive de la situation au Soudan.

Le Groupe de l'Union africaine a noté avec sagesse le lien entre paix, justice et réconciliation au Soudan. Les Soudanais doivent, par eux-mêmes et avec l'aide de la communauté internationale, trouver un équilibre idéal entre la paix, la justice et la réconciliation afin de s'engager dans la nouvelle phase d'un Soudan prospère et démocratique.

À ce stade, il est essentiel que les Gouvernements du Soudan et du Sud-Soudan, ainsi que les acteurs internationaux, tirent les leçons des élections tenues en avril et utilisent toutes leurs ressources pour mieux préparer la tenue des référendums dans l'Abyei et au Sud-Soudan. Il est encourageant de constater que la Mission des Nations Unies au Soudan a déjà mis sur pied une équipe chargée de préparer les référendums.

Enfin, en ce moment critique, tous les processus de paix au Soudan – règlement du conflit au Darfour, Accord de paix global et relations Nord-Sud – méritent la pleine attention de la communauté internationale. Nous devons tous aider les peuples du Soudan à trouver la voie d'un avenir meilleur pour leur pays et pour toute la région.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité sur la question du Soudan. Je salue la présence aujourd'hui de M. Mbeki, Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour; M. Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général; M. Gambari, Représentant spécial conjoint; et de M. Bassolé, Médiateur en chef conjoint. Je les

remercie de l'action qu'ils mènent en vue de régler la question du Soudan.

Le Conseil de sécurité a consacré beaucoup d'énergie à la question du Soudan. En cette étape décisive du processus de paix au Soudan, je tiens à souligner les deux points suivants. Premièrement, la question du Soudan est complexe, mais des progrès ont été enregistrés. Le Soudan est le pays le plus vaste d'Afrique. Le maintien de la paix et de la stabilité a une incidence sur la situation générale en matière de paix dans sa région et dans le continent africain. Grâce à l'action sans relâche de la communauté internationale, les accords-cadres sur la question du Soudan ont pu être établis dans les grandes lignes et leur mise en œuvre est en cours. Des progrès ont été accomplis dans les déploiements d'opérations de maintien de la paix et la négociation politique dans la région du Darfour. Les élections nationales soudanaises se sont déroulées dans de bonnes conditions, et les préparatifs sont en cours pour le référendum dans le Sud, dernière étape de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Ces faits montrent que le peuple soudanais veut la stabilité et que l'opinion publique est fortement en faveur du règlement politique de la question du Soudan.

Le dossier soudanais est toutefois complexe. Son règlement satisfaisant mettra à l'épreuve la sagesse politique des parties concernées. Dans les mois à venir, les défis seront encore plus redoutables. Nous pensons que, tant que les parties en présence donneront la priorité à la paix et à la stabilité au Soudan et en Afrique, coopéreront en toute bonne foi et se rapprocheront les unes des autres, il sera possible de surmonter les difficultés et les défis rencontrés au cours de la dernière étape du processus de paix au Soudan.

Deuxièmement, il est nécessaire d'exploiter pleinement le rôle spécifique joué par l'Union africaine (UA) dans le dossier soudanais, comme nous l'avons constaté dans la pratique diplomatique de ces dernières années en Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'implication totale de l'UA sur la question du Soudan est inédite. L'UA a lancé les opérations de maintien de la paix au Darfour et a joué un rôle de pompier pour endiguer le conflit dans cette région. L'UA et l'ONU ont créé un modèle conjoint d'opérations de maintien de la paix au Darfour. Le mécanisme trilatéral comprenant le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU a fonctionné efficacement au Darfour. L'Union africaine a joué dans

tout cela un rôle de passerelle et de lien dans le processus international sur la question du Soudan. Ce modèle de coopération a constitué pour la communauté internationale une nouvelle expérience dans la manière de gérer des points chauds régionaux.

Au cours de l'année écoulée, le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, présidé par M. Mbeki, a examiné en profondeur la question soudanaise et a fait des propositions détaillées et pratiques afin de parvenir à la paix et à la réconciliation par le biais de la coopération au Soudan. Nous espérons que l'UA continuera de jouer un rôle important dans la prochaine étape du processus de paix au Soudan. Nous pensons que l'UA continuera de réussir à maintenir la paix et la stabilité sur le continent africain.

La Chine s'est employée sans relâche à promouvoir le règlement idoine de la question du Soudan. Nous avons activement participé et promu le système à double voie et le mécanisme trilatéral afin de construire un cadre de coopération internationale sur le Darfour. Les soldats de la paix chinois ont toujours été en première ligne dans les opérations de maintien de la paix internationales au Soudan. Le Gouvernement et le secteur privé chinois ont contribué de manière pratique au développement économique du Soudan et à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Nous encourageons vivement l'Union africaine à jouer un rôle important sur la question soudanaise à l'avenir. Le Gouvernement chinois continuera d'agir de manière responsable en vue de promouvoir activement le processus de paix au Soudan et d'apporter ses propres contributions à la paix en Afrique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Nous saluons la présence du Président Mbeki et nous le remercions pour son exposé. Nous saluons aussi la présence de M. Menkerios, M. Gambari et M. Bassolé. Nous les remercions pour leurs exposés, étant donné qu'ils symbolisent tous l'action de la communauté internationale. Les actions qu'ils mènent dans le cadre de la situation au Soudan représentent une contribution inestimable à l'action que le Conseil mène pour instaurer la paix et la justice dans ce pays.

Comme cela a déjà été dit, le Soudan se trouve à un moment décisif pour son avenir. Alors que la période de transition mise en place par l'Accord de paix global touche à sa fin, les défis pour consolider la

paix et la stabilité dans tout le pays demeurent nombreux. Six mois avant la tenue du référendum national, la situation représente un grand défi non seulement pour le pays, mais aussi pour la communauté internationale, qui a la responsabilité de garantir le bien-être du peuple soudanais. On attend donc une réponse opportune et coordonnée de la part de l'ONU et de ses partenaires pour empêcher toute possibilité de reprise du conflit armé auquel ont été confrontés des milliers de Soudanais depuis plus de deux décennies.

Aujourd'hui, nous analysons les diverses options de collaboration avec le Soudan. Bien qu'il puisse y avoir différentes vues au moment de définir les priorités, le dénominateur commun demeure la garantie d'un avenir meilleur pour le peuple soudanais grâce à la paix, le dialogue et le respect mutuel entre les parties.

Depuis le début de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, les parties ont enregistré des progrès significatifs. Cependant, certains éléments importants de cet accord n'ont pas encore pu être appliqués, en raison principalement du manque de confiance entre les signataires. C'est donc le premier obstacle à surmonter dans les prochains mois si l'on veut créer les conditions propices à la réussite du référendum. Nous sommes d'avis que la priorité de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) dans les mois à venir doit être les préparatifs du référendum. L'appui logistique en matière de sécurité que la Mission peut fournir aux parties est indispensable pour garantir une participation pacifique de tous. Les enseignements tirés lors du récent processus électoral, en particulier en ce qui concerne l'inscription des électeurs et le transport du matériel, permettront à la Mission de mieux répondre aux difficultés qui se présenteront sur le terrain.

Cependant, tout en étant conscients des ressources dont dispose la MINUS, nous ne devons pas oublier que tous les efforts doivent s'accompagner de la protection des civils et de la possibilité de fournir de l'aide humanitaire, vu qu'il s'agit d'éléments complémentaires au succès du processus électoral. Les parties doivent avoir une vision claire du cadre qui régira leurs relations après le référendum. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour faciliter le dialogue entre les parties, et apporter, le cas échéant, son concours pour parvenir à un accord satisfaisant avant le scrutin.

Dans la mesure où les dispositions de cet accord progressent, l'ONU pourra collaborer dans d'autres domaines de grande importance, parmi lesquels l'élaboration de plans d'urgence et le renforcement des capacités du Gouvernement du Sud-Soudan pour qu'il puisse fournir les services de base dont sa population a besoin. L'élaboration de plans d'urgence détaillés et nationaux doit faire partie des priorités de l'Organisation dans les prochains mois. Quel que soit le résultat du référendum, la communauté internationale doit se tenir prête à réagir rapidement et efficacement à n'importe quel scénario.

La situation dramatique au Darfour mobilise depuis des années l'attention de millions de personnes dans le monde, y compris dans mon pays, où de vastes secteurs de la société ont appelé le Conseil de sécurité à garantir la protection de la population civile et à promouvoir résolument un règlement définitif du conflit.

Cet appel revêt une importance particulière aujourd'hui, car les décisions stratégiques que prendra l'Organisation à la suite de ce débat auront une incidence pour des milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans cette région du Soudan. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter une approche globale de la situation au Soudan et au Darfour. Ce qui se passe au Darfour doit être lié au contexte général de ce qui se passe dans le reste du Soudan.

Cette vision globale doit s'accompagner de la réorganisation des différents efforts des acteurs sur le terrain. La communauté internationale doit maintenir une collaboration étroite pour faire front face aux problèmes difficiles que doit affronter le Soudan. L'ONU doit maintenir une même voie de communication avec le Groupe de haut niveau de l'Union africaine et les différentes initiatives régionales pour bénéficier au processus politique dans le pays.

D'autre part, en ce qui concerne le Darfour, les avancées sur le terrain doivent être les véritables paramètres à l'aune desquels seront mesurés les progrès du processus politique. De cette manière, la communauté internationale devra dans les mois qui viennent garantir la cessation des hostilités et le retour de toutes les parties à la table des négociations. Le Conseil de sécurité doit faire tout son possible pour que toutes les factions rebelles adhèrent au processus de médiation en cours. Les dirigeants rebelles doivent se rendre compte que la communauté internationale

n'est pas disposée à promouvoir sans fin leurs aspirations aux dépens de la population civile.

Quel que soit le scénario à l'issue du référendum, le Soudan entrera dans une période de transition délicate qui exigera l'appui des pays de la région et de la communauté internationale. Dans cette perspective, l'ONU continuera à jouer un rôle important en apportant son aide à la population. En restant au Soudan, l'Organisation sera en position de continuer non seulement à honorer son obligation de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais également à œuvrer pour améliorer la situation de milliers de personnes qui subissent les effets dévastateurs de la violence et de la pauvreté.

Je reprends à présent mes fonctions de président du Conseil de sécurité et j'invite M. Mbeki à faire quelques observations finales. Je lui donne la parole.

M. Mbeki (*parle en anglais*) : Peut-être devrais-je dire avant tout que j'ai été très satisfait que le reste des membres de notre groupe puissent assister à la présente séance. Sont assis derrière moi les anciens présidents Abubakar et Buyoya, les autres membres du Groupe.

Il me semble que les commentaires faits par les membres du Conseil sont généralement en accord et consensuels sur les problèmes immédiats auxquels nous sommes confrontés eu égard aux différents éléments de la situation au Soudan – le Darfour, l'Accord de paix global et ainsi de suite. Il y a donc un accord général sur la manière dont il convient d'aborder la situation. Je pense que c'est une très bonne chose que le Conseil de sécurité soit parvenu à ce consensus. Bien évidemment, du point de vue de ceux d'entre nous qui doivent se pencher sur la question du Soudan jour après jour, il me semble que les remarques formulées ici par les membres du Conseil de sécurité renforcent effectivement la coopération quotidienne au Soudan afin que nous puissions aller de l'avant sur toutes ces questions.

La seule autre remarque que je voudrais faire est que nous sommes en général très optimistes à ce sujet. Il me semble qu'il a été dit qu'un fait résultant des élections est que les deux acteurs principaux, en particulier en ce qui concerne l'Accord de paix global – le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan – sont ressortis renforcés des élections. Ceci leur a bien sûr appris qu'il est crucial qu'ils coopèrent véritablement afin que soit fait tout ce qui doit l'être.

Par conséquent, chacun d'entre nous continuera de collaborer avec eux afin qu'ils honorent leurs responsabilités, car, sans cela, nous ne trouverons pas les solutions que nous recherchons au Soudan.

Je pense que l'atmosphère est très encourageante en ce sens que nous sommes déterminés à faire en sorte que la situation évolue malgré tous les problèmes et tous les défis existants. Je voudrais croire qu'un message fort émanant du Conseil de sécurité et

encourageant les parties à honorer leurs responsabilités nous permettra véritablement de progresser sur toutes les activités relatives au règlement des problèmes au Soudan.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.